UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

UAC

******

FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES (FLASH)

******

« PFRUC/UAC, 2ème phase, Année 2012-2014 » / Projet ELIJUC

DEPARTEMENT DES SCIENCES DU LANGAGE ET DE LA COMMUNICATION (DSLC)

****

Mémoire de Maîtrise

Option : Information-Communication

ESSAI DE JOURNALISME D'INVESTIGATION SUR L'AFFAIRE ICC-SERVICES : ENTRE COMMUNICATION ET CORRUPTION

Présenté par:

Saturnin Comlan HOUNKPE

Sous la direction de:

Dr. Julien Koffi GBAGUIDI
Maître-Assistant en Sciences du Langage et Didactique (DSLC/FLASH/UAC)

Soutenu le 12 / 02/ 2016

Sommaire

Dédicace *3*

Remerciements *4*

Acronymes et sigles *5*

Avant-propos *6*

Résumé *8*

Introduction *9*

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET APPROCHE METHODOLOGIIQUE *13*

1.1. Cadre théorique **13**

1.2. Approche méthodologique **26**

CHAPITRE II : LA COMMUNICATION D'ENTREPRISE : LE CAS DE ICC SERVICES *29*

2.1. Cadre analytique **29**

2.2 - Les formes et méthodes de communication d'ICC Services **35**

CHAPITRE III : AFFAIRE ICC-SERVICES ET CORRUPTION : LES CONTOURS JURIDICO-POLITIQUES *42*

3.1. Les aspects juridiques de l'affaire ICC Services **42**

3.2. Les responsabilités politico-juridiques **46**

Conclusion *63*

Bibliographie *65*

ANNEXES *68*

Table des matières *70*

Dédicace

A
Mes géniteurs Missiako Jean HOUNKPE et Alassane ADAMAN (à titre posthume).

Remerciements

La réalisation effective de ce mémoire, a connu la participation de plusieurs personnes que je ne saurais remercier à la mesure de leur contribution, à qui je voudrais témoigner toutes mes gratitudes. Il s'agit de :

- mon Maître de mémoire, Dr Julien K. GBAGUIDI, qui a accepté malgré ses multiples occupations de diriger ce travail ;
- Professeur Flavien GBETO, Doyen de la FLASH, Directeur scientifique du LABODYLCAL, Coordonateur du Projet ELIJUC, pour sa contribution et son appui. Je lui en sais gré ;
- au Dr Hervé KOMBIENI, pour sa contribution et ses précieux conseils;
- à tous les Enseignants du Département des Sciences du Langage et de la Communication pour la qualité de leurs enseignements ;
- aux doctorants et mémorants du projet ELIJUC, pour leur soutien de tout genre ;
- à tous les membres du projet ELIJUC ;
- ma très chère et tendre épouse, Exupérance GBOGBLENOU
- tous les enseignants du Département des Sciences du Langage et de la Communication qui ont œuvré à ma formation universitaire ;
- mes amis et collaborateurs Collin's Yann, Macaire BATCHO, Mathurin SODONON, Adrien ATTINKPATO, pour leur soutien,
- mes frères Symphorien, Ephrem, ferveur et sœurs, Blandine, Armande
- mes informateurs qui se reconnaitront certainement dans ce travail
- tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce travail

Acronymes et sigles

ALCRER	:	Association de Lutte Contre le Racisme, l'Ethnocentrisme et le Régionalisme
CAMES	:	Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
CENALA	:	Centre National de Linguistique Appliquée
ELIJUC (Projet)	:	Etude Linguistique et Juridique de la Corruption au Bénin
FLASH	:	Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines
FONAC	:	Front des Organisations Nationales contre la Corruption
LABODYLCAL	:	Laboratoire de Dynamique des Langues et Cultures à Calavi
LASDEL	:	Laboratoire d'études et recherches sur les dynamiques sociales et le développement local
SIL	:	Société Internationale de Linguistique
ALN	:	Alphabet des Langues Nationales
ANLC	:	Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption
CNUCC	:	Convention des Nations Unies Contre la Corruption
DSLC	:	Département des Sciences du Langage et de la Communication
OLC	:	Observatoire de Lutte Contre la Corruption
PFCR-UAC	:	Programmes de Fonds Compétitifs de la Recherche de l'Université d'Abomey-Calavi
PIB	:	Produit Intérieur Brut
UAC	:	Université d'Abomey-Calavi

Avant-propos

Le Conseil Scientifique de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) s'est penché depuis 2007 sur la mise en place d'un mécanisme de rassemblement des chercheurs autour de thématiques précises à travers son Programmes de Fonds Compétitifs de la Recherche (PFCR-UAC). La première phase du PFCR s'est achevée en décembre 2010.

Les sentiments de satisfaction des Chercheurs dans les projets retenus, le souhait de pérennisation formulé par ceux-ci et l'engouement créé par ce programme au sein des chercheurs non sélectionnés à la première expérience ont amené le Conseil Scientifique à envisager la mise en œuvre de la seconde phase de ce programme pour la période 2012-2014. C'est un Programme de Recherche Interdisciplinaire et Interfacultaire qui vise à :

- accompagner la constitution de réseaux d'Enseignants-Chercheurs de l'UAC pour développer des thèmes de recherche scientifique et technologique à travers la structuration des collaborations scientifiques et technologiques entre les laboratoires de recherche des établissements de l'UAC ;
- asseoir un programme de recherche-formation grâce au soutien des doctorants et mémorants en fin d'études ;
- élargir les bénéficiaires du nouveau programme aux étudiants, doctorants et Enseignants de divers grades ;
- accroître substantiellement le nombre d'Enseignants-Chercheurs inscrits chaque année sur la liste d'aptitude du CAMES ;
- améliorer la contribution de l'Université à la résolution des problèmes de développement socioéconomique et culturel du Bénin.

C'est sur la base de ces objectifs que le Projet « *Etude Linguistique et Juridique de la Corruption* » en abrégé ELIJUC a été sélectionné. Le Laboratoire de référence est le Laboratoire des Dynamiques des Langues et Cultures à Calavi

(LABODYLCAL) du Professeur Flavien GBETO à l'Université d'Abomey-Calavi. C'est dans ce cadre que s'inscrit ce thème de recherche : « *Essai de journalisme d'investigation sur l'affaire ICC Services : entre corruption et communication* » dirigé par le Docteur Julien K. GBAGUIDI, Maître-assistant des Universités (CAMES) en sciences du langage et didactique.

Résumé

La République du Bénin a connu une gigantesque affaire de collecte et d'épargne de fonds connue sous l'affaire ICC Services. C'est un scandale de corruption qui a emballé une multitude de personnes au sommet de l'Etat. L'objectif global de cette recherche est de contribuer à une meilleure connaissance de l'affaire ICC Services.
L'approche méthodologique utilisée est basée sur la recherche documentaire, l'observation directe, l'enquête de terrain, le traitement des données et à l'analyse des résultats.

Les résultats ont révélé que plusieurs structures de collecte et d'épargne de fonds sont nées depuis décembre 2006 et courant premier semestre de 2007. Ces structures ont opéré sans inquiétude et ont spolié l'épargne des populations qui ont bien voulu leur accordé leur confiance. Au total, plus de 200.000 personnes ont été victimes. L'ONG ICC Services en est la principale structure avec plus de 75% des victimes dans ce scandale de spoliation. Les enquêtes ont conclu qu'il s'agit d'une affaire de haute corruption généralisée soutenu par plusieurs acteurs politiques et administratifs du pays.

Mots-clés : Investigation, journalisme, ICC Services, corruption, communication.

Abstract

Republic of Benin knew a gigantic business of collection and saving of fund known under the business ICC Services. It is a scandal of corruption that wrapped people multitude in the summit of the state. The global objective of this research is to contribute to a better knowledge of the business ICC Services.

The used methodological approach is based on the documentary research, the direct observation, the investigation of land, the treatment of the data and to the analysis of the results.

The results revealed that several structures of collection and saving of fund are born since December 2006 and current first semester of 2007. These structures operated without concern and despoiled the saving of the populations that wanted well granted them their confidence. To the total, more than 200.000 people were victims. The ONG ICC Services are the main structure of it with more of 75% of the victims in this scandal of despoiling. The investigations concluded that it is about a business of high corruption generalized sustained by several political and administrative actors of the country.

Keywords: Investigating, journalism, ICC Services, corruption, communication.

Introduction

S'il semble exister un point commun entre tous les régimes politiques à l'échelle du monde, et quel que soit le temps, c'est un fait que leur fonctionnement est émaillé de scandales de tout ordre. Les annales historiques font en effet état des ''affaires'', comme on les appellent familièrement, qui ont marqué l'histoire politique des Etats. On peut à cet effet citer ''l'affaire Dreyfus'' en France, ''l'affaire du Watergate'' ou encore ''l'affaire Monica Lewinsky'' aux Etats-Unis.

Le Bénin, manifestement, n'échappe pas à ce constat. Sa riche histoire politique n'est pas allée sans son lot de scandales politiques. Les affaires ''Kovacs'', ''Cabinet BETA'', ''vente du domaine de la Mission Diplomatique du Bénin à New York'' sont, entre autres, de celles qui ont occupé le devant de l'actualité. Mais s'il y a une affaire qui s'illustre au Bénin par un certain nombre de particularités, c'est bel et bien ''l'affaire ICC-Services''.

Le premier, et de loin le plus important, des particularismes qui distinguent cette affaire politique est le fait qu'elle soit la seule à faire des populations les victimes principales et directes. En outre, pour une affaire qui relève du droit commun, les informations jusqu'ici disponibles font état d'une collusion particulière entre ses auteurs et les autorités politico-administratives. Autrement dit, cette affaire révèle à bien des égards le caractère opérationnel de la corruption.

Mais au-delà du droit, l'affaire ICC-Services pose un certain nombre d'interrogations notamment dans sa dimension communicationnelle. Il semble évident que pour mieux cerner ce scandale, il convient d'appréhender la notion de communication dans son approche théorique.

Le processus de communication est devenu « biunivoque», c'est-à-dire, caractérisé par la rétroaction et le feed-back. Il n'est plus une simple émission d'informations ou de signaux, c'est un partage de sens par l'interprétation réciproque des signes et symboles entre l'émetteur et son destinataire (l'entreprise et son public dans le cas précis de ce travail). La communication ici est à la fois contenu et relation, communion et partage. Une règle, un code, qui appellent désormais à plus de considération.

« Il est aujourd'hui admis par tous que les entreprises doivent communiquer tant au plan interne, c'est-à-dire entre les membres de l'entreprise (communication interpersonnelle y compris), que sur le plan externe pour informer les différents partenaires (clients, fournisseurs, actionnaires, pouvoirs publics, institutions financières, presse, etc.). La communication interne dans l'entreprise recouvre le domaine de l'information et celui de la communication qui sont deux aspects primordiaux de plus en plus sensibles pour le fonctionnement de l'entreprise »[1]. De ce fait, « la communication engage l'entreprise en tant que système d'information et de décision dans son milieu. Elle organise et gère les flux d'informations qui circulent à l'intérieur de l'organisation (communication interne) ou entre l'organisation et son environnement (communication externe). Elle concerne les échanges d'informations qui lui permettent de fonctionner en tant que système et de se positionner dans son environnement »[2].

Cependant, l'entreprise se présente comme un système vivant ayant des relations avec son environnement et soumis aux variations externes. Contrairement à d'autres systèmes, celui de l'entreprise est assujetti aux résultats qui font d'elle, une entité fragile dont le bon fonctionnement de certains organes est indispensable. Cela étant, l'entreprise elle-même, par le fait qu'elle est constituée

[1] Jean Pierre AZILINON, Communication et Gestion des ressources humaines, L'essentiel, Editions JP COM, 2012, p.91.
[2] Ousseini KASSATIA, la communication interne, outil des gestions des ressources humaines, cas de la CNTPS au Niger, mémoire de Master en Communication d'entreprise, IUB, Cotonou, 101 p.

d'hommes et qu'elle représente une activité économique, qu'elle a des produits tout à fait repérables, par ce que disent le personnel et les familles, les commerçants et les autorités locales, crée un monde d'images, en dehors de tout système de communication voulu.

Dans ce contexte, la communication apparaît comme l'interface entre l'entreprise, son personnel et son public. Cette relation multidimensionnelle, dans la mesure où elle structure des échanges d'informations, de services, de culture et de valeurs, doit tenir compte des hommes, de leur perception, de leur culture et de leur environnement. Une situation qui va interpeller non seulement sur l'orientation mais aussi sur l'urgence de l'adaptation de la communication au contexte particulier du milieu. A ce propos Jean-Marie Auvinet pense que « *La communication de l'entreprise doit être ancrée dans une connaissance en profondeur du terrain, tant sont fortes les influences de la culture, des rigidités structurelles et de l'histoire* »[3].

De nombreux facteurs pourraient justifier ce changement. Il relève d'un fait qu'aujourd'hui la mondialisation marque de son empreinte les rapports entre les pays, les sociétés et les organisations, en défonçant les barrières et en gommant les frontières. Cette réalité en se matérialisant, a favorisé la création d'organisations insensibles et ignorantes des cultures et des valeurs locales. Sur ce postulat, la mise en place d'une plateforme d'échanges et de communication autour de l'entreprise s'avère nécessaire pour permettre à l'entreprise d'accroître la stratégie de promotion à la fois de son image de marque, de ses produits et de ses valeurs. C'est pourquoi, Thierry LIBAERT et Nicole d'ALMEIDA[4] écrivent qu' « il est difficile de cerner les contours de ce circuit non organisé mieux connu sous le nom de ''radio moquettes''. Il s'alimente de bruits, d'inquiétudes

[3] Jean-Marie Auvinet, *Organiser la communication en milieu industriel*, Paris, les éditions d'Organisation, 1991, p.86.
[4] Thierry LIBAERT et Nicole d'ALMEIDA, *La communication interne des entreprises,* 7ème édition, Dunod, 2014, p. 15.

et de chuchotements entretenus et amplifiés par les constats spontanés qu'entretiennent les individus. La particularité des rumeurs est d'être sans source identifiée : elles ne peuvent donc être confirmées ou démenties qu'au fil du temps et de l'expérience. Les rumeurs sont un aspect important pour la communication interne qui vise à les prévenir ou à les dissiper ».

L'intérêt théorique de la notion de communication n'est pas des moindres. Il permet en effet au journaliste d'investigation de bien comprendre le mode opérationnel de la structure ICC-Services et surtout, la confiance que lui a témoigné ses victimes. D'où l'intérêt que nous avons manifesté pour cette affaire dans le cadre de ce travail intitulé : ***« Essai de journalisme d'investigation sur l'Affaire ICC-Services : entre Communication et Corruption »***. Il s'agit pour nous de comprendre les fondements d'une communication ayant conduit à l'établissement d'une confiance, qui a atteint un degré tel qu'elle a constitué la clé de voûte de cette escroquerie. Notre travail s'articule autour de trois grands chapitres : le premier aborde le Cadre théorique et l'approche méthodologique de la recherche, le deuxième chapitre est une présentation du mode opératoire de l'entreprise ICC Services. Le troisième chapitre analyse l'affaire ICC Services sous l'angle des faits de corruption.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE

Ce chapitre présente dans un premier temps, la problématique et l'intérêt du sujet, les hypothèses, les objectifs, la revue de littérature, la clarification des concepts et dans un second temps, l'approche méthodologique utilisée.

1.1. Cadre théorique

Cette partie constitue un cadrage du sujet et la présentation de notre matériau d'analyse.

1.1.1. Problématique et intérêt du sujet

Dans une société en proie à la modernisation et à la mondialisation, la notion de communication se trouve utilisée partout et pour tout. Elle a pris une ascendance notoire dans la société en vertu de son sens relationnel entre les êtres humains.

Quelle que soit sa forme, elle se structure autour d'un schéma dont les principaux éléments sont : un émetteur, un objectif, un destinataire ou une cible. Dans la perspective des modes communicationnels des entreprises qui nous intéresse, l'objet de la communication étant variable en fonction des cibles, la mise sur pieds d'une politique de communication appelle à des stratégies et actions savamment élaborées.

Aussi, dans le cadre de notre travail il convient d'apporter un minimum de réponses à certaines questions. Au titre de ses interrogations demeure une qui constitue le cœur de ce travail. Par quel mécanisme communicationnel une escroquerie d'une telle ampleur a-t-elle pu emmener des hommes et des femmes à y adhérer et permettre ainsi à ICC Services de parvenir à ces fins ?

Soulignons que dans une entreprise, l'objet de la communication peut être de sensibiliser pour mobiliser, d'informer pour séduire le public afin de susciter

l'adhésion et gagner la confiance. Moult actions qui vont habituellement ensemble. De ce fait, la communication doit répondre à un besoin de crédibilité et de visibilité dans le but de bâtir une société épanouie de sympathie et de confiance. Il s'avère intéressant aujourd'hui de mettre au centre, les enjeux communicationnels des entreprises en général et l'entreprise ICC-Services en particulier.

Il s'agit pour nous d'étudier la démarche communicationnelle qui a permis à ICC-Services de se répandre dans la société béninoise. Cela étant, comment la communication peut-elle véritablement contribuer à l'éclosion du capital sympathie et confiance entre une structure et son public ?

Notre travail dans ce contexte va permettre d'analyser les stratégies de communication des sociétés au Bénin et présenter les enjeux stratégiques qui les sous-tendent.

Par ailleurs, si la publicité passe encore pour être une forme de communication privilégiée dans certaines entreprises au Bénin, est-ce pour autant que le public doit croire à toute publicité ?

Dans cette approche qui se veut transversale et dynamique, l'analyse des contours de ces différentes questions nous permettra de comprendre l'organisation ICC-Services et son fonctionnement.

Notre analyse reposera sur des variables analytiques (stratégies, enjeux, actions) dans une posture d'adaptation des politiques communicationnelles des organisations étudiées dans leur environnement. La communication étant un instrument de développement social, l'interaction sera au centre de notre recherche. Car, comme nous l'avons souligné plus haut, il s'agit de réfléchir sur les connexions observables entre l'environnement socio-organisationnel et l'action de communication.

1.1.2. Hypothèses

Ce travail s'articule autour de deux hypothèses essentielles :

- le mode opérationnel de l'entreprise ICC services est basé sur une communication de masse ;
- l'affaire ICC Services est construite autour des faits de corruption.

Des objectifs ont été ensuite fixés pour la vérification de ces hypothèses.

1.1.3. Objectifs de recherche

L'objectif global de cette recherche est de contribuer à une meilleure connaissance de l'affaire ICC Services.

De façon spécifique, il s'agit de:

- présenter le mode opérationnel de l'entreprise ICC services ;
- analyser l'affaire ICC Services sous l'angle des faits de corruption.

1.1.4. Revue de littérature

Nombreux sont les documents qui traitent de la communication d'entreprises. Parmi ceux-ci, voici présentés en revue, les quelques-uns qui retiennent particulièrement l'attention. Ils sont présentés autour de concepts principaux.

- **Le fonctionnalisme**

Issu du structuralisme européen élaboré notamment par Saussure et par Troubetzkoy, son point de vue ne saurait se comprendre sans être replacé dans le contexte historique dont il émanait. Fidèles aux préoccupations de l'époque, les recherches de Martinet ont d'abord porté sur l'indo-européen et sur la phonologie, mais elles se sont très vite élargies à des problèmes de linguistique générale, avec toujours comme souci premier de rendre compte de la spécificité

et de la diversité des langues examinées. C'est ce respect des faits linguistiques qui l'a amené, sans doute, à se méfier des généralisations hâtives et des formalisations excessives.

Certains, de ce fait, préfèrent voir dans le fonctionnalisme un mouvement de pensée plutôt qu'une théorie, au sens strict du terme, d'autant que les divers domaines d'étude ont été progressivement envisagés. Martinet, en effet, n'a pas proposé un " modèle " général de description des langues à l'instar de Chomsky. Pourtant, lorsqu'on examine les différents éléments constitutifs de la linguistique fonctionnelle, il apparaît très clairement que le fonctionnalisme doit être considéré comme une théorie, même si celle-ci n'a jamais été présentée dans son ensemble par Martinet lui-même.

La perspective adoptée s'est voulue d'emblée généraliste, mais non universaliste. En effet les concepts posés, telles les notions de phonèmes, monèmes, ainsi que les démarches d'analyse utilisées comme la commutation, étaient susceptibles de s'appliquer à n'importe quelle langue, sans pour autant présupposer l'existence d'unités et de classes identiques d'une langue à l'autre. Néanmoins, le fait de concevoir la langue comme " un instrument de communication doublement articulé et de manifestation vocale "pourrait être interprété aujourd'hui comme un universel. En réalité, il s'agit d'une stipulation**.** Or, " stipuler qu'une langue ou qu'une phrase est ceci ou cela ne veut pas dire qu'il existe, à titre de réalité perceptible ou dans l'absolu, des objets qui correspondent nécessairement, totalement et exclusivement, aux désignations "langue" ou "phrase", mais que par convention... nous nous abstiendrons d'utiliser les termes en cause là où ne figurent pas les traits que nous retenons ". En d'autres termes, la double articulation devrait être considérée comme un axiome théorique, servant à définir la langue, objet d'étude de la linguistique, ce qui permet à celle-ci, en tant que discipline, d'acquérir son autonomie.

- **Pertinence communicative**

Une fois l'objet constitué, il convenait de choisir un point de vue, c'est-à-dire une pertinence, afin de prétendre à une démarche scientifique. La pertinence retenue a été la pertinence communicative, qui répond elle aussi à une " stipulation dont la justification s'impose lorsqu'on examine comment les langues fonctionnent et comment elles changent pour s'adapter à la variété des besoins communicatifs des communautés humaines "

Opter pour la communication ne signifie nullement marginaliser les autres fonctions de la langue, à savoir le fait qu'elle serve de support à la pensée, les fonctions expressive, poétique, etc. C'était, me semble-t-il, choisir la fonction la plus " englobante ", dans la mesure où elle présuppose à des degrés divers la présence de toutes les autres, mettre l'accent sur l'échange, c'est-à-dire l'interaction entre locuteur et interlocuteur, et non uniquement sur le locuteur, accorder d'une certaine manière la priorité au sens par rapport à la forme, bien que les deux se présupposent, enfin considérer explicitement que la langue, tout en nécessitant la stabilité pour assurer la communication, n'est pas un système figé, mais qu'elle bouge en permanence, la communication exigeant une adaptation constante à la situation, ce qui a amené Martinet à dépasser la dichotomie diachronie / synchronie établie par Saussure et à poser le concept de synchronie dynamique, qui permet de rendre compte des langues dans leur fonctionnement.

En outre, toute communication implique une transmission d'information, même si l'on ne saurait la réduire à cette seule fonction. Or, pour qu'il y ait information, il faut que les éléments s'opposent les uns aux autres, ce qui entraîne un choix de la part du locuteur ; mais cela ne signifie nullement qu'il s'agit d'un choix conscient ; ce choix est lié à la valeur du message à transmettre, et concerne aussi bien les phonèmes que les monèmes.

Pertinence, opposition, choix sont des notions corrélatives qui s'impliquent respectivement : toute unité linguistique présuppose un choix entre des éléments qui s'opposent, et c'est en cela qu'elle est pertinente du point de vue de la communication.

La pertinence communicative se réalise donc à travers une pertinence distinctive assurée par les phonèmes, qui ont une forme constituée de traits distinctifs, mais qui n'ont pas de sens, et une pertinence significative assumée par les monèmes, doués d'une valeur significative supportée par des éléments formels qui ne sont pas toujours isolables dans l'énoncé, comme en témoigne l'amalgame *du* réunissant les monèmes *de* indiquant la provenance et le " défini " dans *il revient du cinéma.*

Certaines combinaisons de monèmes fonctionnent comme de simples monèmes, et s'intègrent à une classe d'unités au même titre que les monèmes eux-mêmes ; on les appelle des synthèmes. Ils correspondent à des dérivés et à des composés.

La communication des organisations met en exergue toutes formes de communication utilisées par une organisation ou une entreprise, afin de se mettre en relation et d'interagir avec ses publics.

Mais, le dévolu jeté à la publicité pendant plusieurs décennies par les structures économiques, favorisé par la prolifération des supports médiatiques, a mis en hibernation pendant de nombreuses années, les autres formes de communication.

Par conséquent, la publicité en tant que fait d'influence d'action psychologique sur le public pour fins commerciales, aura permis à ces entreprises, d'engranger beaucoup de bénéfices et de multiplier leur chiffre d'affaires. Mais cette prolifération économico-financière n'a pas été sans heurts pour beaucoup de sociétés. Au contraire, il a été à la cause de nombreux préjudices et problèmes observés dans les sociétés et communautés d'accueil. Des problèmes d'ordre

social, culturel, environnemental, dont l'ampleur aujourd'hui, appelle à une mise en place d'une plate-forme de concertation et de médiation entre l'organisation et son public, sont à mettre à cet actif. D'où l'urgence de nouvelles formes de communication.

Communiquer dans les entreprises aujourd'hui, n'est plus seulement une nécessité économico-organique, mais également un moyen de participer à la vie de la collectivité. C'est en fait un engagement. Sur cet ordre, la communication devient le principal outil d'interaction et de cohésion entre la multinationale et son environnement.

S'il importe que la communication peut répondre au souci d'adaptation du terrain, toutefois, avant d'y parvenir, nous allons présenter les approches théoriques des concepts de communication des organisations, de communication institutionnelle et aussi de la publicité.

Cependant, pour une bonne compréhension du sujet d'étude, il est nécessaire de clarifier certains termes.

1.1.5. Clarification des concepts

Nous présentons ici, quelques concepts clés abordés et développés dans le corps de notre travail. Il s'agit essentiellement de Communication et de Corruption.

Communication : La communication est l'action de communiquer, d'établir une relation avec autrui, de transmettre quelque chose à quelqu'un. Elle peut aussi se rapporter à l'ensemble des moyens et techniques permettant la diffusion d'un message auprès d'une audience plus ou moins vaste et hétérogène ou l'action pour quelqu'un ou une organisation d'informer et de promouvoir son activité auprès d'autrui, d'entretenir son image, par tout procédé médiatique.

Etymologiquement et selon le Larousse (2015), le terme signifie d'abord « *mettre en commun* », puis « *être en relation avec* ». Communication provient de la même racine latine qui a donné « commun » (*communis*), « communiquer » (*communicare*, au sens d'être en relation avec, s'associer, partager), et « communication » (*communicatio*, le fait d'être en relation avec).

Entre humains, la pratique de la communication est indissociable de la vie en société. La science de la communication — en tant qu'étude de cette pratique — englobe un champ très vaste que l'on peut diviser en plusieurs niveaux décrits ci-dessous.

Les principaux domaines de la communication sont entre autres : la communication interpersonnelle, la communication de groupe, la communication de groupe.

La communication interpersonnelle est fondée sur l'échange de personne à personne, chacune étant à tour de rôle l'émetteur et/ou le récepteur dans une relation de face à face : la rétroaction est censée être facilitée sinon quasi-systématique. On dit parfois que la communication est « holistique », c'est-à-dire qu'elle fait intervenir le tout de l'homme (communication verbale et non verbale), ainsi que l'environnement (possibilité d'interférences environnementales dans la communication).

La communication de groupe part de plus d'un émetteur s'adressant à une catégorie d'individus bien définis, par un message (communication) ciblé sur leur compréhension et leur culture propre. C'est celle qui est apparue avec les formes modernes de culture, souvent axées sur la culture de masse (société de consommation), dont la publicité ciblée est la plus récente et la plus manifeste.

Les effets de la communication de groupe se situent entre ceux de la communication interpersonnelle et ceux de la communication de masse.

La communication de groupe est aussi complexe et multiple car elle est liée à la taille du groupe, la fonction du groupe et la personnalité des membres qui le composent. On peut également intégrer cette notion dans la communication interne à une entité. Les groupes peuvent alors être des catégories de personnels, des individus au sein d'un même service, etc. On peut aussi intégrer cette notion à une communication externe ciblée vers certains partenaires ou parties prenantes de l'entité.

Dans la communication de masse, un émetteur (ou un ensemble d'émetteurs liés entre eux) s'adresse à un ensemble de récepteurs disponibles plus ou moins ciblés. Là, la compréhension est considérée comme la moins bonne, car le bruit est fort, mais les récepteurs bien plus nombreux. Elle dispose rarement d'une rétroaction, ou alors très lente (on a vu des campagnes jugées agaçantes par des consommateurs, couches pour bébé par exemple, conduire à des *baisses* de ventes du produit vanté).

Tous ces principaux domaines de la communication ont été pris d'assaut par l'entreprise ICC Services pour faire passer ces différents messages pour ce qui concerne la diffusion de l'information sur ces produits et les différents avantages de chacune des propositions et offres.

La stratégie de communication d'une entreprise est un des enjeux les plus importants dans l'entreprise. Il s'agit de communication externe vis-à-vis du marché mais aussi d'une communication interne qui permet d'établir un climat social bénéfique et favorable aux bons résultats. Dans ces deux types de communication, il est important de mettre en place une stratégie claire qui répond aux objectifs. La stratégie de communication est devenue un défi crucial pour l'entreprise. Au fil des années, l'entreprise s'est retrouvée dans un environnement concurrentiel où elle n'a pas d'autre choix que de

vendre/produire ou de périr ! Elle se retrouve dans l'obligation de communiquer afin de grignoter des parts de marché et de développer son activité[5].

Mais pour être efficace, cette communication doit faire l'objet d'une réflexion approfondie qui se traduira sous forme de stratégie. Ainsi, le dirigeant pourra mettre en place des plans d'actions de communication qui permettront à l'entreprise d'harmoniser sa communication en s'inscrivant dans une communication globale.

Sans cohérence, les différentes actions de communication de l'entreprise ne peuvent être efficaces. C'est à la stratégie de communication que reviendra la lourde responsabilité de rendre la communication cohérente et de véhiculer une seule image de l'entreprise en rapport et en harmonie avec ses objectifs.

Corruption : Dans sa première acception, le concept de corruption, qui provient du latin *''corruptio''*, se définit comme une altération du jugement, du goût, du langage.

De ce fait, la corruption peut être perçue comme une dépravation, un avilissement, une déformation. La convention des Nations Unies définit la corruption comme " le fait de commettre ou d'inciter à commettre des actes qui constituent un exercice abusif d'une fonction (ou un abus d'autorité), y compris par omission, dans l'attente d'un avantage ou pour l'obtention d'un avantage, directement ou indirectement promis, offert ou sollicité, ou à la suite de l'acceptation d'un avantage directement accordé, à titre personnel ou pour un tiers". La convention des Nations Unies portant sur la corruption d'agents publics, étrangers dans les transactions commerciales internationales définit la corruption comme " le fait intentionnel, pour toute personne, d'offrir, de

[5] Daniel Bougnoux, *La Communication par la bande*, Paris, La Découverte, 1998

promettre ou d'octroyer un avantage pécuniaire indu, directement ou par des intermédiaires, à un agent public étranger, à son profit ou au profit d'un tiers, pour que cet agent agisse ou s'abstienne d'agir dans l'exécution de fonctions officielles, en vue d'obtenir, un marché ou un autre avantage indu dans le commerce international". " Le fait de se rendre complice d'un acte de corruption d'un agent public étranger, y compris par instigation, assistance ou autorisation; la tentative et le complot en vue de corrompre un agent public étranger "est assimilé à de la corruption. Pour faire plus simple, il s'agit des moyens employés pour faire agir quelqu'un contre son devoir, contre sa conscience.

De même, le mot **'corruption'** possède des connotations très différentes selon la période et le lieu de son évolution. Mais en nous référant à certains auteurs, nous pouvons définir la corruption comme : «l'ensemble des moyens employés pour détourner quelqu'un de son devoir (dico universel, 2002, 4ème éd revue et corrigée, p283).

Pour J.S.Nye (1967), la corruption est : «un comportement déviant par rapport aux obligations normales d'un fonctionnaire pour des raisons privées (famille, relation), pécuniaires ou de gains de statut ; ou qui viole les règles de fonctionnement à la suite d'influence privées. Ceci implique l'acceptation de pots-de-vin (comme récompense d'un changement de position) ; d'une mauvaise allocation (appropriation de ressources publiques à des fins privées) ».

Pour Hyacinthe Sanadogo, 'la corruption s'entend de toute violation du devoir d'intégration auquel les (fonctions) sont tenues en leur qualité de serviteurs publics'. Mais il faut toutefois noter que l'auteur distingue quatre types de corruption : 'la corruption proprement dite, 'les infractions apparentées à la corruption : le trafic d'influence, l'ingérence et la concussion', 'les infractions assimilées à la corruption', 'le détournement des derniers publics et la destruction des pièces par les fonctionnaires[6].

[6] Sarassoro H. (1981) : La corruption des fonctions en Afrique, Economica, p.3

Jean-Michel Morin définit une organisation comme un ensemble d'acteurs doté d'une structure d'autorité, de rôles et d'un système de communication permettant la coordination et le contrôle des activités, afin de réaliser un ou des buts[7].

Diverses et variées, les organisations comprennent aussi bien les entreprises que les partis politiques, les associations, les sectes, etc. Elles ne sont pas des institutions mais possèdent une dimension institutionnelle. Elles existent sur des règles qui régulent les comportements des acteurs et, pour certaines d'entre elles, ont des enjeux d'ordre sociétal : instruction, civisme, respect de l'environnement, etc. La communication des organisations peut se faire aux niveaux interne et externe.

Pour l'interne, elle se fait à l'intérieur de l'organisation ou de l'entreprise et vise le personnel, les actionnaires, les syndicats. Son but est d'informer le personnel sur la vie de l'organisation, ses changements, ses stratégies, ses résultats financiers. Elle contribue en outre à améliorer l'efficience de l'organisation en stimulant la motivation du personnel, en renforçant la cohésion et le sentiment d'appartenance à l'entreprise (culture et identité). Elle permet également de changer l'image de l'entreprise, de donner la parole aux salariés pour améliorer les méthodes de travail ou les résultats.

La communication en entreprise, s'exprime par ailleurs à travers des formes diverses: journal interne, bulletin d'information, revue de presse, conférence, réunion, entretien, séminaire d'intégration ou de formation, Intranet, blog interne, magazine sur l'histoire de l'entreprise, cadeaux, cocktails, déjeuner…[8] bref de multiples supports qui ont pour thèmes l'écoute, l'appartenance, l'harmonie, l'échange et le partage.

[7] Jean-Michel Morin, *Sociologie de l'entreprise*, PUF, collection « Que sais-je ? », 1999, p.18.
[8] Jean-Michel Morin, *Organiser la communication en milieu industriel*, Paris, les éditions d'Organisation, 1991, p. 54.

La communication externe quant à elle, comprend toutes les actions menées à l'extérieur de l'organisation: il s'agit des actions de communication commerciale. Une distinction que nous tenons à relever. Car si la première est beaucoup plus une opération commerciale et markétiste, la seconde se veut davantage communicationnelle.

La communication commerciale est l'ensemble des discours émis par l'entreprise dans le but de faire connaître, aimer, promouvoir, acheter ses produits ou marques. Quant à la communication markétiste, elle a pour objectif de construire une image valorisée de l'entreprise, à travers ses performances, sa culture, son identité, son engagement à l'égard de la société.

Bien que Valérie Sacriste lui reconnaisse seulement une dimension externe[9], nous pensons toutefois que la communication markétiste est aussi au service de l'interne et son effet n'en est pas moins perceptible. Un point de vue qui va être largement développé dans la deuxième partie de notre travail.

La communication externe vise en fonction de la nature de ses actions, des cibles nombreuses et hétérogènes, parmi lesquelles:

- des cibles commerciales: clients, consommateurs potentiels ou effectifs, fournisseurs, distributeurs, sous-traitants, leaders d'opinion, prescripteurs ;
- des cibles financières: banquiers, actionnaires, sociétés de bourses, clubs d'investissement, etc. Des cibles sociales: syndicats professionnels, syndicats de salariés, associations et autres groupuscules ;
- des cibles institutionnelles : les pouvoirs publics, les élus locaux et les médias.

Cette dimension ambivalente de la communication des organisations va constituer le corpus de notre analyse tout long de notre travail. Mais en

[9] Valérie Sacriste, Communication et Médias, Sociologie de l'espace médiatique, Paris, Foucher, 2007, p. 88.

attendant, une approche méthodologique pour atteindre les objectifs, a été adoptée.

1.2. Approche méthodologique

Dans son ouvrage intitulé *Logique des sciences sociales et autres essais*. Jürgen Habermas écrit : « *Longtemps j'ai été convaincu que l'entreprise d'une théorie critique de la société devait en premier lieu faire ses preuves sur le plan de la méthodologie et de l'épistémologie ... je l'ai abandonné depuis que la tentative pour introduire la théorie de l'activité communicationnelle d'un point de vue méthodologique m'a conduit dans une impasse ... ce que je mets en doute, c'est seulement la prémisse implicite selon laquelle la méthodologie et l'épistémologie sont la voie royale d'une analyse des fondements de la théorie sociale* »[10]. A partir de ce point de vue, nous considérons que le cadre méthodologique n'est qu'un canevas indicateur de l'approche analytique de la recherche permettant de vérifier les hypothèses annoncées. Il en est ainsi du nôtre.

Pour mener à terme ce travail de recherche, nous avons mobilisé des outils de collecte et de traitement d'informations utilisés en sciences de la communication. Il s'agit de la recherche et de l'analyse des sources documentaires existantes d'une part, et d'autre part, de l'enquête de terrain privilégiant la production et le dépouillement des données recueillies. A cet effet, un échantillon de groupe cible a été élaboré dans chaque catégorie socioprofessionnelle. Les entretiens étaient libres et ont pris en compte une très grande variété d'acteurs de l'entreprise ICC-Service que de personnes ressources. En effet, notre population cible est composée d'un échantillon de vingt (20) individus âgés de 15 à 60 ans, constitué du public exposé à la communication de l'entreprise ICC-Service dix (10), et de personnes ressources, dix (10).

[10] Jürgen Habermas, Logique des sciences sociales et autres essais, Paris, PUF, 2005, 138.

Par ailleurs, nous avons procédé à des observations systématiques et occasionnelles qui ont donné lieu à des comptes rendus écrits. Puis la documentation nous a amené au CENALA (Cotonou), à la Bibliothèque Universitaire (UAC), au Centre de documentation de la FLASH (UAC), au centre de documentation du Ministère de la Communication, au centre de documentation du ministère de la justice et à la Bibliothèque Nationale (Porto-Novo).

Ce travail va reposer sur une base théorique principale, celui de l'interactionnisme : un courant sociologique qui appréhende dans ce cadre l'acteur collectif qui est l'organisation dans l'interaction sociale[11]. Dans cette perspective, l'interaction qui s'y déploie n'est pas un phénomène naturel, mais une construction destinée à remplir un ensemble de fonctions.

Etant donné que la communication en organisation n'est pas un «One man show », nous n'avons pas la prétention de fournir une méthode exhaustive d'analyse des besoins et problèmes de communication en organisation.

Toutefois, nous voulons donner une conception sur le champ de réflexions qui peuvent être celles des professionnels et spécialistes de la communication dans l'élaboration et la conduite des stratégies et politiques de communication respectant les normes éthiques.

[11] L'interactionnisme est un courant de pensée né aux États-Unis, de la confrontation entre différents courants issus de la psychologie, l'anthropologie, la sociologie ou des sciences de l'information (discipline qui n'existait pas sous cette appellation à l'époque). Pour les interactionnistes, l'individu se construit dans ses relations avec son environnement. Environnement social, humain, affectif, matériel… La place de l'acquis y est centrale et dominante sur l'inné. L'expression « interactionnisme symbolique» désigne globalement un courant sociologique d'origine américaine fondé sur l'idée que la société est le produit des interactions entre les individus. L'expression elle-même a été proposée presque par hasard en 1937 par le sociologue américain Herbert Blumer (1900-1987).

Il ressort du chapitre I, qu'une importante littérature existe sur la communication et sur la corruption. Cette littérature a été orientée dans le cas de l'Affaire ICC services. L'approche méthodologique s'est simplement focalisée sur la collecte des données, leur analyse et l'analyse des résultats. A présent, il est important de connaître les éléments de communication usités dans l'entreprise ICC Services.

CHAPITRE II : LA COMMUNICATION D'ENTREPRISE : LE CAS DE ICC SERVICES

La politique communicationnelle des entreprises ne saurait s'effectuer ex-nihilo. Elle se déroule en effet selon des mécanismes répertoriés.

2.1. Cadre analytique

Installées dans plusieurs pays, les institutions financières adoptent des stratégies qui partent de la culture, de l'économie, voire politique des peuples pour pouvoir atteindre leur fin.

Alors pour mieux structurer leur cible, elles font usage d'une communication qui se conforme aux valeurs qu'elles souhaitent démontrer.

A ce propos, Alex Mucchielli attribue à la communication cinq (5) types d'enjeux que nous relevons et qui permettent d'appréhender la place de la communication dans la stratégie managériale[12].

2.1.1. Les enjeux classiques selon Alex Mucchielli

L'auteur en dénombre cinq :

- **les enjeux informatifs**

La communication est un acte d'information. Dans toute communication, il y a nécessairement transmission d'informations. L'organisation multinationale dans cet ordre, élabore son réseau de diffusion d'informations qui lui permet d'alimenter autant l'interne que l'externe.

- **les enjeux de positionnement d'identité**

La communication est un acte de positionnement personnel. Si on s'en tient selon Alex Mucchielli[13] au modèle où un sujet émet et l'autre reçoit,

[12] Alex Mucchielli, *Situation et communication*, Paris, Ovadia, 2010, p. 48.

l'organisation multinationale peut à un moment donné être émetteur et à un autre récepteur. Elle donne ainsi une idée d'égalité entre les pôles d'intervention, sans tenir compte des relations de pouvoir. Chaque acteur dans cette situation de communication, interprète un rôle qu'il cherche à faire connaître en valorisant la relation d'échange. Communiquer c'est donc en partie, se positionner par rapport à autrui, en proposant des éléments de son identité.

- **les enjeux d'influence**

La communication est un acte de mobilisation d'autrui, poursuit Alex Mucchielli. Dans cet acte, l'organisation instruit une tentative « d'influence » sur ses partenaires. L'influence est une ressource humaine, liée à la nature de certaines entités qui ont un pouvoir de conviction qu'elles essaient de faire passer à travers leurs communications. Communiquer dans ce cadre, c'est s'efforcer de mobiliser autrui par divers processus d'influence.

- **les enjeux relationnels**

La communication est un acte de concrétisation de la relation humaine. C'est le mécanisme par lequel les relations humaines existent et se développent. Parce qu'elle inclut les attitudes, les gestes, les mimiques, le ton, la voix, les mots et tous les moyens, depuis les écrits, le téléphone, jusqu'au réseau Internet, la communication engage une relation. Communiquer c'est en partie établir et spécifier une relation avec son semblable.

- **les enjeux normatifs**

La communication est un acte d'élaboration de normes relationnelles. On ne peut pas communiquer sans être dans un système de règles qui régulent notre relation. Mais, s'il y a référence à des règles d'échange, il y a aussi, construction

[13] Ibid, p. 50.

et élaboration en commun des règles de la relation. C'est pourquoi, communiquer c'est en partie contribuer à la mise au point de règles de cet échange collectif entre l'institution et son environnement.

Au-delà de ces enjeux primaires, l'évolution sociopolitique des sociétés convie les institutions financières aujourd'hui à un devoir citoyen. Responsable et coupable, la sentence menace plus que jamais le monde des multinationales, que l'opinion ne cantonne plus depuis longtemps à sa seule fonction de production et d'agent économique. La production si elle est toujours de mise, doit générer autant les richesses sociales que matérielles et en respectant les normes étatiques[14]. Tous les publics (salariés, clients, médias, actionnaires, élus locaux, pouvoirs publics...) demandent des comptes à l'organisation. Il vaut donc mieux prévenir le pire et favoriser l'harmonie, en recherchant le consensus.

Pour ce faire les institutions déploient de plus en plus des stratégies pour répondre à l'exigence sociale qui appelle à leur implication dans la vie des communautés d'accueil et répondent à des enjeux bien précis.

2.1.2. Le cadre didactique de la théorie de l'échange

Erving Goffman opère une distinction entre deux types d'échange : L'échange économique et l'échange social[15].

Fidèle à l'interactionnisme symbolique, Erving Goffman définit les mécanismes de l'échange social, par opposition à l'échange économique[16]. Il pense à cet effet que pour tout objet reçu dans un échange économique, il faut immédiatement obtenir le report de l'échange. Dans un échange social par contre, si l'on doit payer de retour une faveur lorsque la situation la rend nécessaire, celui qui a le

[14] Article 33 de la Constitution de la République du Bénin
[15] Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Editions de Minuit, 1979, 28.
[16] Idem.

droit à la réciprocité éprouve habituellement les manifestations d'attention. Il conclut donc que dans un échange social, il faut stabiliser la relation.

Dans le cadre d'une sociologie de moyenne portée tournée vers les organisations, comme c'est le cas ici, la théorie de l'échange a connu un essor considérable. Les individus dans cet ordre, tout comme les organisations elles- mêmes, négocient les échanges de comportements à travers des réseaux structurés. L'analyse sociologique se recentre ici sur les notions d'avantage/coût déjà développée par George Caspar Homans[17]. Pour lui, l'échange est une situation de négociation favorable pouvant permettre à un individu ou à une organisation de tirer des avantages ou une situation défavorable induisant des coûts. Le concept de négociation dans la théorie de l'échange renvoie à un autre concept : celui du jeu.

Les sociologues de moyenne portée rejettent l'analyse qui consiste à appréhender l'échange en termes de procédures et rôles dévolus aux individus ou aux organisations inscrits dans une relation donnée. Mais ils l'appréhendent davantage comme le résultat d'un ensemble de jeux auxquels participent les différents protagonistes à travers un éventail de comportements rationnels?

2.1.3. Le courant interactionniste

L'interactionnisme renvoie d'une part à un cadre de référence général (paradigmatique) et d'autre part, à des déclinaisons disciplinaires dans des champs particuliers : philosophique, sociologique, psychologique, psychosociologique. L'interactionnisme se présente également comme un paradigme venu s'intercaler entre deux paradigmes qui lui préexistent.

Le premier est focalisé sur l'objet et ses dérivés (objectivité, objectif, nature, matière, structure, extérieur).

[17] George Caspar Homans, « Social Behavior as Exchange. », American Journal of Sociology, 1958, p. 601 in Cité par Cleusa Maria Andrade Scroferneker, Op. cit. p. 214.

A l'inverse du premier, le second a pour maître-mot le sujet avec une suite de dérivés (subjectivité, projet, culture, idée, partie, individualité, intérieur). En mettant ces deux pôles en relation, l'interactionnisme va mettre au jour, en leur restituant leur visibilité, les processus de construction que la disjonction objet/sujet avait escamotés. Cet assemblage sous l'appellation de paradigme constructiviste signifie simplement que ce sont les hommes qui construisent le réel en le confrontant. Cette dynamique qui transforme la nature en cultures changeantes d'espace en espace.

Mais l'interactionnisme est rien moins que constitutif de ce paradigme constructiviste, parce que l'interaction sujet/objet y est le mode opératoire de la construction. La construction étant un effet émergent de l'interaction, l'interaction se définit par sa dynamique productive, et non par le simple constat d'une relation formelle entre les actants.

Cette interaction peut être dure, c'est à dire plus portée sur la contradiction que sur la complémentarité ; ou elle peut être molle, c'est-à-dire plus soucieuse de complémentarité que de contradiction, ou encore elle peut-être « dialogique » c'est à dire recherchant les complémentarités tout en assumant les contradictions. Toujours est-il que l'interaction, qui oscille entre ces pôles, étant dans son principe même une relation dialectique sujet/objet, reste dans tous les cas la méthode de la construction de notre objet d'étude.

Cependant, Jean Chrétien Ekambo dans *Nouvelle anthropologie de la communication*, s'appesantit dans le chapitre 7 sur la typologie des interactions. C'est la base précise-t-il dans son ouvrage suscité[18]. Dans le cadre de cette nouvelle branche, de nouveaux modèles d'observation de l'Homme notamment dans son milieu social sont étudiés. Dans une société considérée par les euro-américains comme un système d'échanges où l'homme n'est plus

[18] Jean-Chrétien Ekambo Duasenge, La nouvelle anthropologie de la communication, Kinshasa, Ifasic éditions, 2005, p.114.

observé comme entité, mais en relation avec son milieu, George Herbert Mead cité par Jean Chrétien Ekambo, clarifie ce qui doit désormais être l'unité d'observation et d'analyse en vue de rendre compte du social et du sociétal qu'il nomme « l'interaction »[19]. En d'autres termes, l'interaction est une nouvelle unité d'étude basée sur l'ensemble des échanges et, des rapports concrets et abstraits de l'Homme pris dans son milieu social. C'est le fondement de cette nouvelle anthropologie de la communication.

Pour vérifier sa fonctionnalité et son opérationnalité, Jean Chrétien Ekambo commence par convoquer l'approche communicationnelle des faits anthropologiques bâtie sur les rapports strictement binaires[20]. Un peu assimilable à l'aspect électrique de l'informatique. A savoir quand le courant passe, on est à l'état 0, le courant ne passe pas, on est à l'état 1. En transposant cette opérationnalité, on arrive à deux états : activé et non activé. Une dichotomie jusqu'alors admise et prônée par la vielle école de l'anthropologie.

Mais cette théorie doit être dépassée parce que comme le soutiennent les communicologues « *il n'existe pas de non communication* ». Pour Alex Muchielli, « Toute non communication est une communication dont on peut lire la signification »[21]. La proposition de Claude Lévi-Strauss cité par Jean Chrétien Ekambo, invite à l'interprétation de la société dans son ensemble en fonction d'une théorie de la communication[22]. Aux échanges réels c'est à dire matériels et sociaux composant jusque-là la sphère communicationnelle, on doit désormais ajouter les échanges virtuels. Concrètement, l'étude de la communication devra tenir compte de deux choses : la sensibilité composée de la perception, l'affection et l'entendement.

[19] Ibid. p.132.
[20] Idem.
[21] http://www.memoireonline.com/01/12/5093/Enjeux-et-perspectives-de-la-communication-corporate-dans-les-multinationales-au-Cameroun.html#fn38
[22] Jean-Chrétien Ekambo Duasenge, Op. cit. p. 114.

En somme le processus de substitution de la communication du réel relève-t-il, se réalise à travers 3 outils : l'affect, le percept et le concept. Cette posture est heuristique car elle conduit à ce que l'auteur appelle la Nouvelle Anthropologie de la communication.

Mais surtout, c'est un paradigme nouveau selon son préfacier Alex Mucchielli qui pense que « *Le Professeur Ekambo propose ce que j'appellerai un tournant capital pour les sciences info-com. Il montre que l'anthropologie (étude des fondamentaux de la vie de l'homme en société) science reine des sciences humaines ne peut être fondée que sur l'étude des phénomènes de communication* »[23]. L'auteur propose que l'étude de l'homme soit basée sur des phénomènes de communication, sur le social, en tenant compte du présent, du passé et du futur.

Jean Chrétien Ekambo part donc de l'ancienne anthropologie pour bâtir une nouvelle typologie. On observe à la suite que l'anthropologie avec ses propositions, retrouve une légitimité scientifique en redevenant l'étude de l'Homme par l'homme, avec surtout le souci de la recherche structurale pour l'essentiel commun.

2.2 - Les formes et méthodes de communication d'ICC Services

La communication d'ICC-Services, parce qu'elle s'adresse à des publics variés, utilise une variété d'outils et méthodes. Elle se mue dans les formes diverses en rapport avec les objectifs à atteindre.

2.2.1. Les relations publiques

Elles sont des actions de communication par lesquelles une entreprise cherche à susciter un courant d'estime et de confiance en sa faveur en informant le grand

[23] Alex Mucchielli, *Préface* in Jean-Chrétien Ekambo Duasenge, Op. cit. p. 9.

public de ses activités et réalisations (journées portes ouvertes, parrainage d'activités culturelles, scolaires, humanitaires ou sportives). Les relations publiques de l'entreprise visent à positionner le public de l'entreprise dans une relation favorable à celle-ci. Le public grâce aux actions de relations publiques (visites d'entreprise, information sur les activités sociales internes, invitations à des activités sportives ou culturelles soutenues par l'organisation), se forge une bonne image de l'entreprise et développe des attitudes favorables. Il devient un « ami » de l'entreprise dont il apprécie l'utilité sociale. Les relations publiques participent donc à la communication d'image de l'entreprise[24]. Elles peuvent s'étendre à des événements à caractère ludique ou festif. Elles permettent de réunir, de fédérer et procurent des émotions pour faire passer des messages dans la joie et la bonne humeur, hors du cadre formel de l'organisation.

Les relations publiques s'appréhendent également comme un ensemble de techniques de communication destinées à développer une relation de confiance, d'estime et d'adhésion entre l'organisation, une marque et ses multiples publics. Les relations publiques, « c'est la stratégie de la confiance, la publicité, la stratégie du désir... ». Cette définition fait la démarcation entre l'action publicitaire et l'approche « RP » bien qu'il existe les Relations publiques marketing, servant davantage à promouvoir une marque-produit et à multiplier les efforts publicitaires.

A l'origine, les relations publiques apparaissent aux Etats-Unis au 19ème siècle sous l'initiative d'Ivy Lee Ledbetter et de son disciple Edward Bernays dans le cadre des campagnes électorales. Et avec le développement de la presse, elles vont se constituer en une véritable profession. Leur phase moderne la plus accomplie est la communication auprès de l'opinion publique. Cette forme vise à installer la légitimité de l'organisation, à prévenir les critiques et à préserver les intérêts des organisations en cas de crise grave.

[24] Alex Muchielli, Op.cit, p.103

Pour ce qui concerne la posture stratégique des relations publiques, le rôle des relations publiques dans le processus de planification stratégique et de prise de décisions est d'anticiper les changements afin que l'entreprise s'adapte à l'environnement ou qu'elle puisse l'influencer. La place des relations publiques dans une organisation est complexe, car elle se situe souvent en porte à faux entre le marketing, les ressources humaines, la gestion des changements, des crises, la publicité, la promotion, le service à la clientèle, etc.

Aussi les relations publiques sont-elles une expression générique qui englobent des actions très diverses auprès des publics variés et qui font appel à des moyens multiples et de plus en plus spécialisés dont la valeur se mesure à l'imagination. On retrouve dans cet ordre les réunions, les audiences publiques, les congrès, les colloques, les séminaires de formation, les foires, les salons, les expositions, les cadeaux, le publipostage, le courrier, les vœux, la remise des médailles et autres manifestations diverses dont l'utilisation stratégique est capitale dans l'approche communicationnelle des entreprises. Les stratégies à forte dominante « relations publiques » se retrouvent d'une part dans les secteurs où la publicité est fortement réglementée (tabac, alcool), lorsqu'on observe une saturation publicitaire, dans les secteurs où le lobbying est décisif ou davantage dans les secteurs où l'image de “ l’argent “ et les relations personnelles sont importantes. Dans un contexte où le rôle des leaders et des relais d'opinions est important, dans le cadre des marchés d'entreprises à entreprises (B to B Communication) ou enfin dans les marchés où le rôle des pouvoirs publics est important, d'autre part.

Implantées donc dans des régions qui défendent leur identité culturelle dans un monde ouvert, les organisations doivent s'adapter rapidement à des publics ethnoculturels, à des groupes de pression de plus en plus structurés, à des environnements mouvants.

2.2.2. Le partenariat

Il se définit comme une association active de différents intervenants (organismes publics ou privés) qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun. Cet objectif peut être relié à un problème ou à un besoin clairement identifié dans lequel en vertu de leur mission respective, les deux parties ont un intérêt, une responsabilité, une motivation voire une obligation. Ces associations avec des organismes prestigieux sont le plus souvent des aides financières déguisées : la contrepartie étant la présence plus ou moins discrète de l'entreprise ou de ses produits (catalogues, brochures, etc.).

2.2.3. Le mécénat

C'est une action institutionnelle destinée à valoriser socialement l'entreprise. La création d'une fondation est un exemple patent dans ce cas. L'action sera ensuite médiatisée à travers différents supports : conférences de presse, techniques de relations publiques (déjeuners, cocktails et diverses réceptions). Mais seule l'organisation sera mentionnée, et non ses marques ou produits. Il est aussi un soutien financier et matériel apporté par un commanditaire à une manifestation, à une association ayant pour objet la mise en valeur d'œuvres d'intérêt général ou ayant un caractère humanitaire, sportif ou culturel. Car il s'agit ainsi de montrer l'insertion de l'organisation dans son environnement social et économique afin d'attirer la sympathie. Mais au-delà d'une opération de service public (déductible pour une large part des impôts), le but reste de développer un outil de communication stratégique valorisant l'image citoyenne de l'organisation plus ou moins à long terme.

2.2.4. Le sponsoring ou parrainage

C'est un soutien financier et/ou matériel apporté par une entreprise commanditaire (sponsor) à un individu, structure ou à un événement. Il se distingue du mécénat par son caractère plus nettement commercial. C'est la création d'un lien dans l'esprit du public entre un événement médiatique et la marque ou le produit. Le but est de développer l'image de marque et la notoriété de l'organisation en associant une de ses marques à une réussite, un exploit sportif ; de prouver la qualité des produits, de motiver et d'animer le réseau de vente et les salariés.

2.2.5. Les relations presse

Il s'agit d'une communication par l'intermédiaire de la presse écrite et audiovisuelle. Les relations Presse s'assimilent aux relations publiques et constituent un effort continu pour développer un climat de confiance et de coopération entre l'organisation et la presse. Elles s'inscrivent dans le long terme dans la mesure où on ne recherche pas à tout prix les retombées immédiates. Les relations Presse interviennent dans l'optique de la diffusion d'une information à caractère financier, technique ou commercial : l'annonce d'une restructuration ou d'un bon résultat, le dépôt d'un brevet, le lancement d'un nouveau produit.

Elles servent également à tirer un maximum de profit des différents moyens de communication (par exemple l'annonce d'une opération de sponsoring, d'une action de mécénat, d'un événement spécial) dans le but de faire savoir avec discrétion et subtilité ce que l'on fait. C'est pour cela qu'elles interviennent dans le cadre d'une approche globale de la politique de communication de l'entreprise.

A cet effet, l'entreprise ICC services a pleinement utilisé la presse pour communiquer sur ses actions. Les journaux de la presse écrite, les stations radios et des télévisions sont mobilisés pour couvrir les évènements de cette ONG qui

sont entre autres l'inauguration des constructions, la réception des ouvrages hydrauliques, etc. Cette forte propagande a rapidement donné de la crédibilité apparente à cette entreprise de collecte et d'épargne de fonds.

En ce qui concerne l'impact stratégique des relations presse, il convient de noter que toute activité de l'entreprise peut intéresser la presse. Les relations presse se structurent autour des objectifs divers notamment la transmission d'une information précise, la promotion de l'image d'une marque de l'entreprise ou la notoriété d'un dirigeant auprès de l'opinion publique. Elles peuvent servir également à répondre à une attaque, à réagir en situation de crise, à mobiliser l'interne, à crédibiliser les discours de l'entreprise, à éliminer la concurrence ou encore à exploiter et à compléter l'action d'un autre outil de communication. Elles peuvent intervenir dans le contexte précis de, la crise financière où les organisations financièrement asphyxiées sont contraintes de réduire leur budget de communication (une alternative aux insertions publicitaires plus coûteuses), de souci de crédibilité ou alors dans celui où la presse joue un rôle important d'information des consommateurs. Elles se déploient à travers de nombreux supports : session de presse, communiqué de presse, conférences ou réunions de presse, déjeuners ou petit déjeuners de presse, rapport annuel ou voyage de presse, visites de sites, lettres d'informations, etc.

2.2.6. Les enjeux stratégiques

Ayant constaté le besoin du peuple béninois pour avoir vécu à leur sein, les responsables d'ICC-Services ont créé une institution financière pour étancher la soif de ce dernier. L'idée première qui nous taraude, est de savoir si l'initiative première consistait-elle à escroquer ou à répondre réellement à un appel de besoin d'un peuple ?

Pour répondre à cette question, continuons d'abord notre démarche d'approche.

L'entreprise ICC-Services s'est adressée à toutes les couches (étudiants, commerçants, fonctionnaires, leaders d'opinion, professeurs, journalistes, politiques, magistrats, paysans...). Aussi, il est important de souligner qu'ICC-Services participait, dans le cadre des aides publiques aux côtés de hautes personnalités de l'Etat, à l'inauguration d'ouvrages publics[25]. Dans la même démarche, elle s'intéressait à la construction d'églises et communiait avec des leaders religieux. Une stratégie visant à lui conférer une légitimité sociale utile à la crédibilité de ses opérations financières.

Au vu de la motivation et de l'implication que cette entreprise mettait dans ses opérations, il apparaît évident qu'elles ont contribué à un impressionnant engouement des populations dans ses activités.

De façon générale, il convient de dire que l'entreprise ICC-Services a fait usage d'une communication persuasive qui a su consolider la confiance ; surtout le combat aux apparences d'actes de développement durable qu'elle faisait, émerveillait et donnait un véritable coup de pouce à ses plans d'action. Un rôle civique honorable qui n'a laissé personne indifférente. C'est vrai que, de nos jours, il est devenu nécessaire et légitime pour une entreprise de s'intéresser aux problèmes de la cité, du fait du public qui estime que les organisations auxquelles il est fidèle, apportent une réelle contribution à la construction de la société.

Ce chapitre a mis en exergue les mécanismes de communications de l'entreprise ICC Services pour atteindre ces objectifs. Ainsi, les médias de toutes sortes ont été mis à contribution pour promouvoir et développer les activités de collecte et de placement de fonds dans lesquelles ICC Services excellait. Il convient à présent d'aborder les contours juridico-politiques de l'affaire ICC Services.

[25] Samedi 09 Mai 2009, inauguration du château d'eau de Glo-Djigbé dans la Commune d'Abomey-Calavi par ICC-Services assisté d'une délégation conduite par le ministre Armand Zinzindohoué, Ministre de l'Intérieur et représentant du Gouvernant béninois pour l'occasion. (Source Mémorandum d'Armand Zinzindohoué).

CHAPITRE III : AFFAIRE ICC-SERVICES ET CORRUPTION : LES CONTOURS JURIDICO-POLITIQUES

Il est question ici de voir les liens qui se sont tissés au fil du temps entre les dirigeants d'ICC-Services et les autorités politiques pour déboucher sur un retentissant scandale.

3.1. Les aspects juridiques de l'affaire ICC Services

Si le chef d'accusation est unique, les responsabilités par contre sont partagées entre les dirigeants d'ICC-Services et l'Etat béninois.

3.1.1. Le mode opératoire : la chaîne de Ponzi

Les activités d'ICC-Services ne se résument en réalité qu'à un classique mode d'escroquerie : la chaîne de Ponzi (ou pyramide de Ponzi). Celle-ci est un montage financier frauduleux qui consiste à rémunérer les investissements des clients essentiellement par les fonds procurés par les nouveaux entrants. Si l'escroquerie n'est pas découverte, elle apparaît au grand jour au moment où elle s'écroule, c'est-à-dire quand les sommes procurées par les nouveaux entrants ne suffisent plus à couvrir les rémunérations des clients. Elle tient son nom de Charles Ponzi, escroc d'origine italienne, qui est devenu célèbre après avoir mis en place une opération basée sur ce principe à Boston dans les années 1920.

La mise en situation de cette escroquerie est assez simple. L'auteur de la chaîne propose un investissement dont le taux d'intérêt est toujours très largement supérieur au taux du marché et ce, sur une courte période. Ainsi, à une mise donnée, l'escroc rembourse ladite mise majorée de l'intérêt substantiel. Le système est viable tant que la clientèle afflue, attirée en masse par les promesses financières (et d'autant plus tentantes que les premiers investisseurs sont satisfaits et font une formidable publicité au placement). Les premiers clients,

trop heureux de ce placement mirifique, replacent leur argent eux aussi, s'ajoutant à tous ceux qu'ils ont réussi à convaincre.

Le phénomène fait alors boule de neige, entretenu tant que l'argent rentre et permet de payer à 100 % les nouveaux investisseurs. L'organisateur prend une commission, bien compréhensible lorsque l'on voit les promesses qu'il fait, et qu'il tient. Le système peut durer tant que la demande suit la croissance exponentielle imposée par ce système, les clients arrivant par 2, 4, 8, 16, 32, etc.

Si les autorités alertées ne mettent pas fin à l'opération, celle-ci ne connaît sa fin naturelle que lorsque les nouveaux arrivants se font rares. Ce qui entraîne inéluctablement la rupture de la chaîne et, par voie de conséquence, la cessation de paiement qui fait découvrir le système de cavalerie. Avec l'éclatement de la bulle, ce sont tous les derniers investisseurs qui se retrouvent spoliés. Les gagnants sont ceux qui ont quitté le navire à temps.

C'est donc à se schéma que c'est conformé ICC-Services lorsqu'elle débute ses activités en décembre 2006 au Bénin avec comme Président Directeur Général, Monsieur Guy Akplogan[26]. Nous notons que c'était juste neuf (09) mois après la prise de fonction du régime du président Boni Yayi.

3.1.2. La qualification juridique : l'escroquerie

En posant les actes ci-dessus cités, les dirigeants d'ICC-Services se sont rendus coupables du délit d'escroquerie. Pour le Larousse (2015), l'escroquerie est le délit consistant à s'approprier le bien d'autrui par des tromperies ou des manœuvres frauduleuses. Selon le code pénal béninois, « *l'escroquerie est le fait, soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi de manœuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer ainsi, à son préjudice ou*

[26] Mémorandum du ministre Armand Zinzindohoué.

au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge ».

Ainsi, il faut la réunion d'un certain nombre d'éléments pour constituer ce délit :

- usage d'un faux nom, d'une fausse qualité, abus d'une qualité vraie, ou emploi de manœuvres frauduleuses afin de réaliser la tromperie ;
- l'existence d'un préjudice, pour la victime directe ou pour un tiers ;
- la remise de fonds, de valeurs, d'un bien quelconque, la fourniture d'un service la réalisation d'un acte opérant obligation ou décharge.

A l'examen, les dirigeants d'ICC-Services répondent en tous points à ces éléments constitutifs. L'usage de la fausse qualité réside dans le fait de s'être prévalu comme étant une structure de collecte d'épargne. En ce qui concerne l'existence d'un préjudice, elle est constituée par le fait que les épargnants ayant confié leur argent à ICC-Services ne sont plus entrés en leur possession. Quant à la remise des fonds constituant dans le cas d'espèce une obligation, elle s'est effectuée dans le fait que les épargnants ont remis des fonds à ICC-Services contre l'obligation pour cette entreprise de le leur remettre à échéance majorés des intérêts convenus.

3.1.3. La circonstance aggravante : l'escroquerie en bande organisée avec appel public à l'épargne

La bande organisée désigne un groupe de personne agissant de manière concertée pour préparer et commettre une infraction (Larousse, 2015). La notion de bande organisée est bien définie dans le Code pénal béninois en ces termes : *«Constitue une bande organisée au sens de la loi tout groupement formé ou toute entente établie en vue de la préparation, caractérisée par un ou plusieurs faits matériels, d'une ou de plusieurs infractions* ». Outre les éléments

constitutifs du délit d'escroquerie, s'y ajoute : l'action en connaissance de cause de la part des co-auteurs. Cette « super escroquerie » implique alors une préméditation, une concertation, une organisation et une volonté partagée entre les membres de l'entente en vue de la commission de l'infraction. Celle-ci est donc grave en ce qu'elle relève d'une criminalité organisée.

A cette circonstance aggravante qu'est l'escroquerie en bande organisée, il faut ajouter celle d'appel public à l'épargne. En effet, en axant ses activités sur le remboursement des dépôts d'argent majoré d'intérêt substantiel, ICC-Services, a contrevenu à la législation en vigueur au Bénin en matière de collecte d'épargne. Celle-ci est en effet régie par deux lois : la loi du 27 Juillet 1990 qui porte réglementation bancaire et la loi du 08 Août 1997 qui porte réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit. Aux termes des dispositions de la première de ces lois, pour collecter des fonds de façon habituelle et professionnelle, il faut être une banque, et de surcroît, avoir l'aval du Ministère de l'Economie et des Finances. Ce qui n'a pas été le cas d'ICC-Services.

Par dérogation à cette première loi, la seconde loi citée plus haut, dispose que les mutuelles et coopératives d'épargne peuvent solliciter des fonds. Mais pour se prévaloir de la qualité de mutuelle, de la qualité de coopérative, il faut que la structure concernée ait été formée sous forme de mutuelle ou de coopérative. Ce qui n'était pas non plus le cas d'ICC-Services. Même pour favoriser à titre dérogatoire l'épargne de proximité, la seconde loi citée a prévu que même si une structure n'est ni une banque, ni une mutuelle, ni une coopérative, cette structure peut se voir octroyer des fonds, si elle est autorisée par une convention dûment signée avec le Ministre de l'Economie et des Finances et après avis préalable de la BCEAO. Par conséquent, on peut déduire sans risque de se tromper qu'ICC-Services a opéré en toute illégalité.

3.2. Les responsabilités politico-juridiques

Une fois le scandale éclaté, les responsabilités ont très vite recherchées. L'une des thèses la plus souvent entendue est celle qui rejette la responsabilité de cette escroquerie sur les victimes. Selon les tenants de cette thèse, lesdites victimes ont ‘‘succombé à l'appât du gain’’. Et pourtant à l'analyse, les choses n'apparaissent pas si tranchées que cela.

3.2.1. La théorie de l'apparence

S'il est un ‘‘actif’’ non-estimable et non-quantifiable mais néanmoins nécessaire au fonctionnement d'une institution financière, c'est la confiance que doit lui manifester ses clients et éventuels clients. Les dirigeants d'ICC-Services se sont employés à obtenir cette confiance par le biais de la théorie de l'apparence.

La théorie de l'"apparence" est une construction de la doctrine juridique qui a été consacrée par certaines juridictions (exemple Cour de Cassation française). Cette théorie postule que lorsqu'une personne a, sur le fondement d'une croyance erronée, accompli un acte avec une personne qui n'avait pas le droit ou le pouvoir de l'accomplir, l'apparence peut, dans plusieurs situations, permettre d'admettre la validité ou l'opposabilité de l'acte ainsi accompli, alors que selon le droit strict, cet acte serait inopposable[27].

Ainsi une personne est victime d'une apparence, lorsqu'elle croit légitimement, mais à tort, que son cocontractant est investi des pouvoirs correspondant à l'opération envisagée. En adoptant cette théorie, les juridictions entendaient donc protéger les personnes qui avaient la croyance légitime qu'elles avaient contracté avec un mandataire dont les pouvoirs se sont avérés insuffisants ou qui

[27] Agnès Rabagny, *Théorie générale de l'apparence en droit privé*, vol. 1, Paris, ANRT, 2011, p. 8.

en était dépourvu, mais que les circonstances les autorisaient à ne pas en exiger qu'il produise ses pouvoirs[28].

On peut donc estimer, sur la base de cette approche théorique, que les spoliés d'ICC-Services ont été les victimes de l'apparence.

3.2.2. La responsabilité de l'Etat dans la mise en œuvre de l'apparence par ICC-Services

Comme nous l'avons évoqué ci-haut, les autorités d'ICC-Services ont pratiqué, sans autorisation préalable, l'activité de collecte d'épargne. Toute la question est de savoir pourquoi des dizaines de milliers de personnes lui ont fait confiance en tant qu'établissement de collecte d'épargne ?

La réponse à cette interrogation est des plus simples : les autorités politico-administratives ont apporté à cette structure, au travers d'un certain nombre d'actes, une crédibilité nécessaire et suffisante pour l'exercice de cette activité d'épargne. En effet, la presse a abondamment relayé les audiences qu'ont accordées ces autorités, au plus haut niveau, aux dirigeants d'ICC-Services en tant que tels. Ainsi dans son mémorandum, M. Armand Zinzindohoué, alors Ministre de l'Intérieur, affirme avoir rencontré deux des dirigeants d'ICC-Services chez le Chef de l'Etat[29]. En outre, ces derniers ont procédé, en tant que dirigeants d'ICC-Services, à de nombreux dons à plusieurs structures administratives. Les œuvres caritatives opérées à la fois sous leurs casquettes de dirigeants d'ICC-Services et de dignitaires de l'Eglise du Christianisme Céleste, ont aussi fait partie de leur palette de communication[30].

[28] Taormina, Gérard, Contribution à l'étude de l'apparence et de l'inexistence en matière contractuelle, Thèse Paris XII, 1991, 54.
[29] Voir ''Mémorandum de M. Armand Zinzindohoué''.
[30] Comme mentionné supra, il y a eu l'inauguration, le samedi 09 Mai 2009 du château d'eau de Glo-Djigbé dans la Commune d'Abomey-Calavi par ICC-Services assisté d'une délégation conduite par le ministre Armand Zinzindohoué, Ministre de l'Intérieur et représentant du Gouvernant béninois pour l'occasion. (Source Mémorandum d'Armand Zinzindohoué).

Toutes ces initiatives de communication, faut-il davantage le souligner, ont fait à la fois l'objet de couverture audio-visuelle et surtout de large diffusion. Le but en était évident : instaurer dans l'esprit du grand public qu'en étant reçu en audience par les autorités politico-administratives béninoises, ils étaient des dirigeants d'une ‘‘entreprise’’ au-dessus de tout soupçon.

Ce mémorandum de monsieur Armand ZINZINDOHOUE, ancien Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) du Bénin en est une illustration en matière de communication.

[MON MEMOIRE SUR L'AFFAIRE ICC-SERVICES :

Je me permets de dire quelques mots sur cette affaire ICC-Services qui défraie aujourd'hui la chronique.

J'ai rencontré Monsieur Guy AKPLOGAN et Monsieur Emile TEGBENOU au domicile du Chef de l'Etat.

Courant Mars 2009, Monsieur SOGBOSSI Guillaume, que je rencontre chez le Chef de l'Etat est venu me voir au bureau avec monsieur TEGBENOU Emile qui s'est présenté comme responsable d'une Organisation Non Gouvernementale (ONG) opérant dans le secteur de l'eau et résidant dans la localité de Porto-Novo puis un militant actif et un fan du Chef de l'Etat dont il apprécie beaucoup les actions. Monsieur SOGBOSSI confirmait ces propos par : c'est « un lieutenant et un très engagé pour le Président Boni YAYI et c'est pourquoi je l'ai amené vers toi ». C'est comme cela que mon premier contact avec Monsieur TEGBENOU s'est passé. Dans les échanges que nous avons eus ce jour là, Monsieur TEGBENOU a parlé de la construction d'un château d'eau avec forage à Glo-Djigbé dans la commune d'Abomey-Calavi dont il voulait saisir l'occasion de l'inauguration pour exhorter toutes les populations de la localité à soutenir le Président Boni YAYI. Il a alors promis me faire parvenir des cartes d'invitation et le programme de la manifestation. En partant, il a souligné des préoccupations de sécurité. J'ai aussitôt appelé au téléphone le Commissaire Central de Porto-Novo pour lui demander de recevoir l'intéressé et d'étudier avec lui ses préoccupations en matière de sécurité.

J'ai rendu compte au Chef de l'Etat, des préoccupations de Monsieur TEGBENOU et lui ai fait parvenir sa carte d'invitation et le Chef de l'Etat m'a instruit pour le représenter.

Ainsi, le samedi 09 Mai 2009, déférant à l'instruction, j'ai représenté le Chef de l'Etat à la manifestation grand public d'inauguration du château d'eau de Glo-Djigbé dans la Commune d'Abomey-Calavi.

Je dois signaler que cette manifestation n'était rien d'autre qu'une campagne de propagande au profit du Chef de l'Etat où des photos du Chef de l'Etat ont été déployés, des banderoles avec des inscriptions en faveur des actions du Chef de l'Etat étaient implantées partout et un nombre impressionnant de groupes folkloriques chantaient les louanges du Chef de l'Etat. La plupart des chaines de télévision du pays étaient invitées pour être témoins de l'évènement. C'était un évènement imposant par les moyens déployés et qui a drainé une foule et connu la participation de plusieurs autorités et de nombreux notables de la région.

Le discours de Monsieur TEGBENOU particulièrement élogieux au Chef de l'Etat exhortait toutes les populations de la localité à le soutenir dans ses actions et sa réélection à la tête du pays. La cérémonie a pris fin par une grandiose collation. Les images sont encore là et constituent une preuve palpable.

Cette gigantesque cérémonie a sans nul doute coûté une bagatelle de plusieurs millions dont j'ignorais la source. Quand maintenant, on sait que c'est de l'argent d'ICC-Services que se servait Monsieur TEGBENOU, pour financer les réalisations et des campagnes de popularisation des actions du Chef de l'Etat, nous sommes en droit de dire et de comprendre que l'argent de ICC-Services était aussi destiné pour faire la promotion politique du Chef de l'Etat et du régime du changement.

Dans le même ordre d'idée, Monsieur TEGBENOU a organisé l'inauguration du temple de l'Eglise du Christianisme Céleste à Malanwi dans la Commune d'Adjarra. La construction serait entièrement financée par l'intéressé qui est un fidèle de cette Eglise. Cette manifestation a eu le même objectif que la première. J'ai fait parvenir au Chef de l'Etat sa carte d'invitation et c'est sur ses instructions que je suis allé le représenter. Ce jour-là, j'ai quitté directement le domicile du Chef de l'Etat pour me rendre à Adjarra.

Les images sont là pour témoigner.

Compte rendu fidèle de chacune des manifestations a été fait au Chef de l'Etat.

Comment ai-je fait la connaissance du Président Directeur Général ICC-Services ?

Dimanche 25 Octobre 2009, le Chef de l'Etat me fit appeler et arrivé à son domicile, il m'a demandé de l'accompagner à Abomey-Calavi. Après quelques temps d'attente, le cortège présidentiel s'ébranla en direction d'Abomey-Calavi et échoua dans la ZOPA. Soudainement, le cortège s'immobilisa devant une grande maison ; Et ce fut le domicile de Monsieur Guy AKPLOGAN, Président Directeur Général ICC-Services. Le chef de l'Etat descendit et fut

accueilli par une importante délégation comprenant Monsieur Guy AKPLOGAN. Nous sommes montés ensuite à l'étage de l'immeuble et fûmes introduits dans un séjour où se trouva Feu Révérend Pasteur AGBAOSSI. Après les échanges de civilité, le Chef de l'Etat demanda que je me retire pour le laisser seul avec ses hôtes. Ce que j'ai observé.

ICC-Services était bel et bien en terrain contrôlé et maitrisé puisque ayant démarré ses activités au BENIN depuis décembre 2006. Comment au niveau du Ministère de la Sécurité, peut-on savoir qu'ICC-Services est une structure illégale, menant des activités illégales, s'il ne reçoit aucune alerte des autorités en charge des finances ?

N'est-ce pas le Ministre des finances et/ou celui des Micro-finances qui sont chargés de suivre les structures qui exercent dans le secteur des finances ? Pourquoi et en raison de quoi ces derniers ont laissé le champ libre à ICC-Services pour opérer aussi facilement ?

Qu'ont-ils fait le Ministre des finances et le Ministre des Micro-finances en poste en ces moments pour empêcher les activités d'ICC-Services et pour protéger les intérêts des citoyens?

Enfin, dans ce dossier où laisse-t-on les services de renseignements de l'Etat ?

Mes chers compatriotes, je reconnais avoir servi avec beaucoup d'engagement et loyauté le Chef de l'Etat. Vous me direz avec zèle. Mais, la vérité est ce que je vous dis. Je n'ai reçu aucun courrier d'un Ministre des Finances ou d'un Ministre des Micro-finances me signalant que ICC-Services est une structure illégale menant des activités illégales et qu'il faille démanteler leurs réseaux. Je mets quiconque au défi de prouver le contraire.

Pourquoi, c'est le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique qu'on offre pour le sacrifice de purification du régime du changement ?

Pour se faire passer pour des justiciers aux mains propres, on me parle de garde-corps attribué au Sieur Emile TEGBENOU. Mais, l'agent de la police n'a-t-il révélé qu'avant son arrivée, le domicile de Monsieur TEGBENOU était gardé par des militaires et ses bureaux par des gendarmes ? Comment Monsieur TEGBENOU avait-il obtenu ces éléments de l'armée et de la gendarmerie ? Qui a ordonné le détachement de ces éléments ? Que reproche-t-on au juste au Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et que le Ministre de la Défense Nationale n'a pas fait ? Si, on ne pratique pas deux poids et deux mesures, le Ministre chargé de la Défense Nationale devrait être appelé à répondre.

En quoi l'orientation d'un citoyen vers des structures de la police ou l'instruction aux autorités policières pour que celles-ci examinent les préoccupations de sécurité exprimées par un citoyen peut constituer une faute ? De tout temps, les solutions à apporter aux préoccupations des citoyens en matière de sécurité sont laissées à l'initiative des

responsables des unités. Ce sont eux, qui en professionnels avertis et avisés apprécient les situations et apportent les réponses appropriées. Le fait de demander à un responsable d'unité de recevoir un citoyen et d'étudier avec lui ses préoccupations en matière de sécurité ne fait-il pas partie de mes attributions ?

C'est ce que j'ai fait pour Monsieur TEGBENOU et c'est ce que tous les Ministres de la Sécurité font pour tous les citoyens qui expriment des préoccupations de sécurité. Je m'en voudrais de ne pas souligner que des opérateurs économiques et des citoyens d'une certaine catégorie disposent aujourd'hui de gardes de corps directement obtenus auprès des unités qui ont vérifié et attesté leurs préoccupations en matière de sécurité.

Que s'est-il passé ?

Mercredi 07 Juillet 2010, j'ai été invité au Palais de la Présidence de la République par le chef de l'Etat. A mon arrivée et quelques instants après, je suis admis à la salle d'audience où se trouvaient entre autres le Directeur Général de la Police Nationale, le Commissaire Central de Porto-Novo et un agent de la Police que je n'avais jamais vu auparavant. Le Chef de l'Etat prit la direction de la séance en s'adressant à moi en ces termes : « Monsieur le Ministre connaissez-vous cet agent ? Est-ce vous qui l'avez mis à la disposition de Monsieur TEGBENOU ? » C'est seulement en ce moment que j'ai su qu'il s'agit de l'agent affecté par le Commissaire Central de Porto-Novo pour servir en qualité de garde de corps à Monsieur TEGBENOU.

Et qu'en est-il du permis de port d'arme qui serait délivré au Sieur TEGBENOU ?

Les textes de la République réglementent les conditions de délivrance du permis de port d'arme et tout citoyen béninois peut en solliciter l'obtention. Là encore, ce n'est pas le Ministre qui se lève pour délivrer un permis de port d'arme. Le dossier est instruit et traité par les services techniques compétents qui après enquête de moralité, retiennent ou rejettent la demande. C'est encore les mêmes services qui établissent le permis et qui font les différents visas avant sa transmission au Ministre pour signature. Si, une faute est commise en cette matière, ne suffit-il pas de remonter la procédure de délivrance du permis, pour établir la régularité ou non de l'obtention du permis de port d'arme par le Sieur TEGBENOU ? Contrairement à ce qui est colporté dans l'opinion, je n'ai signé aucun arrêté de délivrance de permis de port d'arme et il n'y a eu aucun traitement particulier de la part du Ministre de la Sécurité pour ce qui est des dossiers de demande d'obtention de permis de port d'arme y compris le cas du Sieur TEGBENOU.

Il convient aussi de préciser que les armes à détenir par les citoyens par le biais des permis ne sont pas des armes de guerre. C'est des armes perfectionnées pour assurer la protection

personnelle. Selon les statistiques criminelles des forces de sécurité publique, aucune arme perfectionnée bénéficiant d'un permis de port d'arme n'a jusqu'à présent servi à commettre un crime sur le territoire béninois.

Pour ce qui est de l'histoire de remise d'argent ou de pots de vin, il s'agit ni plus ni moins que des allégations mensongères et des montages dénués de tout fondement puisqu'il n'existe pas de preuves matérielles. Il y a lieu de chercher à savoir :

- Si un virement a été fait sur mon compte bancaire ?

- Si des chèques m'ont été remis ou que j'ai touchés des chèques ?

Pourquoi et pour quelles raisons on va me remettre de l'argent et pour accomplir quelle tâche avec ? Je ne vois pas l'exécution de la tâche pour laquelle on va me remettre de l'argent. Tout ceci relève d'un pur montage et d'une grande manipulation.

Des personnes ont été montées de toute pièce pour mentir.

C'est trop facile de dire sur de simples déclarations que tel a remis telle chose à tel et sur cette base, on bâtit une accusation. Je n'ai reçu aucun sou de qui que ce soit.

Si mes souvenirs sont bons, Monsieur Emile TEGBENOU est venu dans mon bureau trois (03) ou quatre (04) fois pas plus et toutes les fois, il était accompagné de son ami Guillaume SOGBOSSI et ceci dans le cadre de l'inauguration du château d'eau de Glo-Djigbé et du temple de Malanwi. Ces inaugurations ont été des activités pour faire la promotion politique du Chef de l'Etat et du régime du changement.

Le dossier ICC-Services est avant tout un dossier de finances. Ce n'est pas un dossier de Sécurité.

En s'en prenant au Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, on est en train de changer les rôles pour mieux dissimuler la vérité. ICC Services a démarré ses activités en 2006. En ce moment, je n'étais pas encore Ministre. Ma nomination au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique n'est intervenue que le 22 Octobre 2008.

S'agissant des milliards de billets de banque qui seraient retrouvés enterrés dans la concession de mon domicile, je dis c'est bien un fantasme pour détourner l'attention du peuple. En effet, après mon limogeage du poste de Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) le mercredi 07 Juillet 2010, mon domicile a été perquisitionné le lundi 12 Juillet 2010, pendant près de 05 heures d'horloge soit de 12heures 40 minutes à 17heures 10 minutes. Toutes les pièces ont été systématiquement fouillées par six (06) agents en uniforme. Je me suis prêté à cette opération sans la moindre opposition et hésitation. Après le domicile, çà été le tour de mon bureau au Ministère pour environ une (01) heure.

Ces longues perquisitions n'ont rien donné. Ni document me confondant, ni argent n'a été trouvé chez moi comme le témoigne le procès-verbal de perquisition (cf. annexe). Mais, quelle vilenie et quelle perfidie que de faire courir dans l'opinion, la découverte à mon domicile d'une forte somme d'argent soit plusieurs milliards ou de répandre que je suis actionnaire d'ICC Services. Je ne suis ni actionnaire, ni déposant à ICC-Services et consorts et je ne suis mêlé en rien. C'est là encore une grossière manipulation du peuple pour s'offrir un bouc émissaire dans cette affaire ICC Services.

Qu'en est –il des droits de la personne ?

J'ai été gardé à la brigade territoriale de gendarmerie de Cotonou dans des conditions humiliantes et dégradantes bien que je sois encore Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique. La passation de témoin entre mon successeur et moi a eu lieu le lundi 26 Juillet 2010 alors que j'ai été relaxé le mardi 20 juillet 2010 après avoir passé neuf (9) jours en garde en vue soit un (1) jour de plus (lundi 12 au mardi 20 Juillet 2010) en violation de la Constitution (Article 18 de la loi N°90-32 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du BENIN).

Des auditions ont été réalisées. Des personnes ont été montées de toute pièce pour mentir. La preuve de leur mensonge se trouve dans leurs déclarations contradictoires contenues dans les procès-verbaux d'audition.

Leurs déclarations contradictoires ont mis à nu leurs mensonges et leurs faux témoignages.

Mes chers compatriotes, peut-on bâtir une accusation sur la base de mensonges et de faux témoignages ?

La logique est de trouver absolument un bouc émissaire dans cette affaire ICC Services, qui est avant tout une affaire de délinquance financière et non un dossier de sécurité.

Les Ministres des finances et les Ministres de la Micro-finance qui se sont succédés depuis avril 2006 peuvent-ils jurer ne rien en savoir, eux qui sont chargés de la veille financière du pays. Si oui, ils ont fait preuve de défaillance professionnelle dans leur mission. Si non, ils sont complices. Poursuivant dans la même logique, il y a à demander au Ministre de la Décentralisation si le Préfet des Départements de l'OUEME et du PLATEAU lui a rendu compte de l'application des instructions qu'il a données (Voir journal Fraternité du jeudi 26 Août 2010) et à savoir quel registre officiel comportant « ICC SERVICES » lui a servi pour dresser la liste des établissements financiers exerçant sur son territoire de compétence. Des instructions du genre de celles du Ministre de la Décentralisation sont monnaies courantes et visent souvent à protéger les affaires des copains et des amis.

Le Ministre d'Etat chargé de la Défense n'est-il pas en situation de recel d'Etat lorsqu'il réceptionne pour le compte d'une structure étatique (Brigade de gendarmerie de KLOUEKAMEY) un véhicule 4X4 Pick-up offert par un responsable d'une organisation privée douteuse et illégale ?

Et, le Chef de l'Etat lui-même :

- N'a-t-il pas reçu en audience publique avec une grande médiatisation (les images sont encore là) des responsables d'ICC-Services avec leurs partenaires ?

- N'a-t-il pas posé en photo avec les responsables d'ICC Services et leurs partenaires à la fin de l'audience ?

- Ne s'est-il pas plusieurs fois personnellement rendu à Abomey-Calavi au domicile de Monsieur Guy AKPLOGAN, Président Directeur Général de ICC-Services ?

- N'a-t-il pas reçu à son domicile Monsieur Guy APKLOGAN et Monsieur Emile TEGBENOU ?

- Ne s'est-il pas servi d'objets offerts par ICC Services lors d'une fête organisée au palais de la Présidence de la République ?

- Etc. ...

Au regard des faits, c'est alors tous les Ministres des Finances, de la Micro-finance, de la Défense, de l'Intérieur, de la Décentralisation et d'autres Ministres ainsi que le Chef de l'Etat qui doivent répondre du dossier ICC-Services.

Pourquoi le Président Boni YAYI veut-il me faire porter une charge qu'il sait, n'est pas la mienne ?

Au lieu de chercher à tout prix un bouc émissaire, le Chef de l'Etat doit prendre autrement ses responsabilités.

Les vrais responsables de cette délinquance financière sont ailleurs et ne sont pas encore inquiétés.

Je remercie du fond de mon cœur tous les compatriotes qui ont voulu distraire une partie de leur temps pour lire ces quelques lignes de cette première partie de mon mémoire.

A suivre…] (Armand ZINZINDOHOUE, Ancien Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique).

Il s'avère donc que ceux qui allaient être plus tard les victimes de cette escroquerie, ne pouvaient que se fier de bonne foi à l'apparence de l'établissement de collecte d'épargne dont se prétendait ICC-Services.

Ainsi, l'Etat, avec les moyens d'investigations policières qui sont les siens ne pouvait ignorer la nature exacte des activités d'ICC-Services. En agissant de la manière dont elles l'ont fait, les autorités politico-administratives ont *a priori* engagé la responsabilité de l'Etat. Seule l'issue du volet judiciaire de cette affaire pourra déterminer l'étendue de la responsabilité de l'Etat.

3.2.3. L'étendue du préjudice

Près de 200.000 personnes ont été spoliées dans le scandale financier ICC-Services. Précisons dans cette évaluation que presque toutes les couches de la population ont été touchées par ce scandale. On ne compte pas le nombre de pères de familles, le nombre de mères de famille, le nombre des travailleurs, des étudiants, qui se comptent au rang des spoliés.

Les sommes escroquées s'élèvent, d'après nos sources, à plus de cent milliards de francs CFA, un fait corroboré par l'Observatoire de Lutte contre la Corruption dans son livre blanc titré : « la corruption est une réalité bien vivante au Bénin »[31].

A l'analyse de ce scandale qui n'a épargné aucune classe sociale de notre pays, il ressort qu'il a eu pour conséquence l'appauvrissement des familles. Certaines personnes en effet n'avaient pas hésité à risquer les économies de toute une vie d'efforts.

Au cours de notre enquête dans une buvette de la ville de Cotonou, il nous a été permis d'entendre chez un trio de spoliés les montants par eux déposés à ICC-Services. La moins grosse somme évoquée est de l'ordre de 1.200.000 FCFA. Quant à la plus grosse mise, elle n'a pas été révélée par ce groupe de trois personnes spoliées par ICC-Services. Seulement, chacun racontait sa mésaventure avec beaucoup d'émotion.

[31] Livre blanc sur l'Etat de la corruption au Bénin, Ed.2007, P 21.

3.2.4. Actions judiciaires entreprises par l'Etat

Suite à la révélation de cette nébuleuse affaire ICC-Services, le pays a failli connaître une guérilla parce qu'elle avait touché toutes les couches sociales. Preuve de la gravité de la situation, le gouvernement béninois s'est senti dans l'obligation de limoger son Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP)[32]. Nous notons également qu'un certain nombre de manifestations ont été menées par les clients de cette structure.

Les organisateurs de cette forfaiture ont été arrêtés et mis sous mandats de dépôt. En plus, le gouvernement béninois a dû commettre plus d'une commission pour connaître de ce dossier. Dans son discours au cours de la première session ordinaire de la 7e législature, l'Honorable Janvier Yahouédéhou à cet effet, cité la mise sur pied : d'un comité de crise, d'un comité de suivi et d'une commission d'enquête judiciaire[33]. C'est dans la foulée de ces mesures que quelques biens d'ICC-Services ont été saisis.

Le Mémorandum du Procureur Général Constant AMOUSSOU en dit long :

[Depuis mon implication et mon incarcération pour le moins surprenante à mes yeux, j'ai assisté et entendu des « révélations », « accusations » tellement diversifiées face auxquelles j'ai dû à coup d'interpellation, de confrontations et de déplacements pour le moins humiliants, me soumettre et apporter des réponses autant que je le pouvais.

Toute cette stratégie qui ne vise qu'à me distraire et empêcher que je relate sans aucun a priori les faits connus de moi dans cette affaire des structures de placement, peut se poursuivre pendant longtemps en tout cas aussi longtemps que ce sera de l'intérêt de celui qui me pourchasse.

[32] Décret du Conseil des ministres du mercredi 07 juillet 2010 de la République du Bénin.
[33] Déclaration de l'Honorable Janvier Yahouédéhou à l'Assemblée Nationale le 09 juin 2015.

Le mieux à mes yeux, était et est toujours de relater simplement à ma hiérarchie les faits à charge de la laisser apprécier et de comprendre surtout le but poursuivi par les «accusations». Leur attitude cependant ne m'y incline pas trop.

Néanmoins, je voudrais m'y risquer et à cet effet, je voudrais me permettre de commencer par exposer la nature des relations qui sont les miennes avec le Président de la République.

J'ai été nommé aux fonctions de Procureur Général près la Cour d'Appel de Cotonou courant Janvier 2008 et ai pris fonction en Mars 2008 à une époque où se tenaient les élections locales communales et municipales. Apparemment, certaines questions brûlantes soumises par le Gouvernement à l'expertise du Ministre de la Justice Gustave ANANI CASSA recevaient des accueils plutôt mitigés, le Chef de l'Etat, persuadé qu'il pouvait tout faire n'arrivait pas à admettre que les choses lui échappent ou nécessitent des procédures précises.

L'Agent judiciaire de Trésor Magistrat de son état n'étant pas toujours de composition sans équivoque le Ministre CASSA n'avait alors rien trouvé de mieux que de suggérer au Chef de l'Etat de me faire appel directement et chaque fois qu'il aura une préoccupation concernant la justice.

C'est ainsi que depuis cette période le Chef de l'Etat me fait toujours appeler chaque fois qu'il estime nécessaire de s'informer sur une situation qui lui paraît incompréhensible à la justice bien qu'il dispose d'autres sources manifestement.

Ce recours direct du Chef de l'Etat que je n'ai ni suscité ni désiré en ce qu'il m'exposait aux méfiances voir l'hostilité de certains Ministres et de l'agent Judiciaire du Trésor, mais que je ne pouvais refuser s'est poursuivi au grand dam du Ministre TOPANOU Victor, qui après avoir tenté d'y mettre un terme, a mis en place un mécanisme de contournement du parquet général pour régler ses problèmes au niveau des parquets d'instance.

Aucune complicité née soit d'une amitié ou d'une communauté de croyance soit religieuse soit de pensée politique ne me lie à la personne du Chef de l'Etat.

A la faveur de ces rencontres après avoir satisfait aux préoccupations du Chef de l'Etat, je me permettais de lui soumettre en quelques minutes les miennes. C'est ainsi que courant Mars 2010, j'ai eu la maladresse d'évoquer avec lui le dossier ICC Services.

J'ai été fortuitement informé d'une plainte qui aurait émané des services du ministère des finances et de l'Economie en direction du parquet d'instance de Cotonou contre quatre (4) structures se livrant au placement d'argent dont ICC Services.

Ayant interpelé le 1er Substitut du Procureur de la République près le tribunal de Cotonou, celui-ci s'est contenté de me dire qu'il s'agissait d'une plainte urgente déposée personnellement entre ses mains par Maître Auguste ALI YERIMA, Conseiller Technique Juridique du Ministre des Finances et qu'il a jugé utile de l'orienter au plus tôt avant de m'en rendre compte.

Je souligne qu'en fait de plainte urgente :

– Elle est datée du 27 Janvier 2010, a été déposée au parquet de Cotonou le 29 Janvier 2010 et a fait l'objet de transmission au commissaire en charge de la Brigade Economique et Financière le 04 Février 2010.

– Que les instructions qui accompagnent cette plainte indiquaient qu'il faut déférer les auteurs mais le Commissaire s'est abstenu à cet effet et le Substitut pour des raisons qui lui sont connues n'a pas cru devoir en ce moment-là de la transmission du procès-verbal l'exiger. (Les conclusions de l'enquête l'ayant sûrement convaincu de l'inopportunité de cette instruction ?).

Toujours est-il que pour ma part, ayant reçu et pris connaissance du procès-verbal d'enquête, j'ai estimé que la demande formalisée au niveau de la justice pénale, ne pouvait pas prospérer et j'ai suggéré au Ministre de la Justice monsieur TOPANOU que je croyais dans l'ignorance des faits, une solution à l'attention de son collègue des Finances.

Son manque d'enthousiasme à apporter une solution ne devait m'alerter que courant Juillet 2010 sur le fait qu'il avait reçu une autre mission du Chef de l'Etat en concourant à la rédaction de la plainte du 27 Janvier 2010.

En attendant, j'ai usé de ma filière de renseignement auprès de Nicolas HOUNGBEME qui m'a confirmé la quasi cessation de paiement d'ICC Services mais la possibilité qui existe à ses yeux de résoudre le problème si le PDG Guy AKPLGAN et sa fille Guyonne AKPLOGAN daignaient bien débloquer les fonds nécessaires à cette fin.

Il m'a par ailleurs informé de ce qu'en raison des complications, le nommé Emile TEGBENOU s'était déjà désengagé de ICC Services pour créer avec la bénédiction du Chef de l'Etat qui lui a désigné son grand frère pour gestionnaire et guide, une société dénommée Société Nouvelle Alliance du Bénin (SNAB) dont l'objet est de faire des forages.

J'ai exigé que HOUNGBEME puisse me faire venir pour un entretien Emile TEGBENOU qui ne se trouvait plus à Porto-Novo mais au Togo et au Nord Bénin pour les forages que lui confiaient les autorités du Bénin et du Togo.

A l'issue de l'entretien qui s'est déroulé à mon bureau, Emile TEGBENOU m'a confirmé les propos de Nicolas HOUNGBEME et a ajouté que de toutes les façons ils (responsables ICC Services) vont recevoir l'agrément puisqu'ils sont avec les autorités dont le Chef de l'Etat qui œuvre à cette fin…] (Constant AMOUSSOU, Ancien Procureur Général de la République).

3.2.5. Les obstacles à l'action judiciaire

La procédure judiciaire ne va pas sans rencontrer des obstacles notamment dans le remboursement des spoliés. Mais aux dires de la présidente du comité de suivi de l'affaire ICC-Services, Mme Sévérine Lawson[34], le problème nodal que rencontre son organe est celui de l'audition des spoliés qui sont en nombre important.

Précisons aussi que certains biens d'ICC-Services ont été saisis mais jusque-là, ils n'ont pas été vendus parce qu'ils demeurent au nom de leurs premiers propriétaires. D'après Sévérine Lawson, *"les propriétaires d'ICC-Services ont négligé de procéder aux mutations des titres de propriété en leur nom"*. En l'état, les notaires s'opposent *"à juste titre"* de les réaliser sous peine d'être poursuivis pour vente de biens d'autrui.

[34]Audience à la présidence de la République du jeudi 20 novembre 2014.

En définitive, la non-collaboration des propriétaires des structures d'ICC-Services fait traîner le processus de remboursement des déposants.

3.2.6. Les voies de sortie ?

D'emblée, nous notons que l'organe créé a un caractère administratif et non judiciaire. Vide de pouvoir coercitif, il ne peut favoriser une analyse rigoureuse pour connaître le dossier.

Des solutions, nous proposons qu'étant donné que le principal blocage est l'audition des victimes, compte tenu de l'impossibilité de les écouter individuellement, nous proposons que les victimes constituent un collectif qui aura une existence légale afin d'aider l'organe en charge de l'affaire à ester facilement ICC en justice. Ne pas le faire, empêchera les actions du procureur et celles du juge d'instruction chargé du dossier.

Eu égard de ce tableau noir, il s'avère indispensable que nous insistions sur nos valeurs en sachant que les changements effectués par le passage de l'homme de l'état de nature à l'état civil doit toujours conserver ce qui est essentiel à la nature humaine. Aussi, savoir qu'à chaque chose, nous devons cultiver le doute méthodique tel que souhaité par le philosophe René Descartes pour mieux vérifier de la tangibilité des faits qui se présentent à nous. Cet acte nous permettra de scruter, à chaque fois, si les faits qui se présentent à nous, respectent les normes juridiques ou conventions que l'on s'est établies au sein de l'Etat auquel nous sommes.

Que les gouvernants surveillent au mieux leurs faits et gestes afin de ne pas se faire soupçonner à des faits désobligeants.

3.2.7. Les accusations publiques sur l'affaire IC Services

Dès le scandale sur l'affaire ICC Services et consorts, de nombreuses accusations fusent de tous les côtés. Des personnalités politiques de toutes sortes et des honorables députés à l'Assemblée Nationale accusent l'Etat béninois d'être à l'origine de l'affaire ICC Services. Certains accusent même directement le Chef de l'Etat d'avoir personnellement favorisé l'éclosion et le développement réussi des actions de l'ONG ICC Services et des autres institutions de collecte et de placement de fonds. C'est ainsi que le député à l'Assemblée Nationale, l'Honorable Janvier YAHOUEDEOU a fait une déclaration dont le mémorandum se présente comme suit :

[*Excellence Monsieur le Président, Honorables Députés à l'Assemblée nationale, Notre Etat et notre nation traversent des moments douloureux dont la cause profonde réside dans la gouvernance politique et, en particulier, dans l'insuffisant respect des règles fondatrices de notre démocratie.*
Qu'il vous souvienne qu'à l'arrivée au pouvoir du Président Yayi BONI en 2006, des structures de placement d'argent se sont installées sur toute l'étendue du territoire national pour se livrer à des activités illégales de collecte d'épargne mettant sur la paille bon nombre de nos compatriotes qui ont eu le malheur de croire que le Gouvernement exerce son obligation de veille et de contrôle de l'économie nationale.
La plus célèbre de ces structures avait pour nom ICC SERVICES.

Malgré l'existence de lois qui portent sur la réglementation bancaire au Bénin, malgré l'existence de structures techniques du Ministère des Finances et des services de renseignement, l'Etat béninois a laissé ICC et consorts à s'installer partout dans le pays et exercer illégalement les fonctions de banque, notamment la collecte d'épargne publique.

- *La résultante de tout ceci est qu'en dehors de l'impact économique de cette fraude sur l'activité des banques et de la micro-finance, le peuple béninois y a perdu des plumes. Les épargnants ont vendu leurs champs, leurs parcelles de terrains, leurs économies, leurs fonds de commerce, etc. Selon le rapport du Fonds Monétaire International, à la date du 3 septembre 2010, les fonds illégalement perçus avoisinaient 156 Milliards de francs CFA.*
  Au lendemain de l'éclatement de cette affaire, plusieurs organes ont été mis en place:

- *Un Comité de crise ;*
- *Un Comité de suivi ;*
- *Une Commission d'enquête judiciaire.*

Sur les 156 milliards perdus par les béninois dans ICC SERVICES et consorts, l'Etat béninois a pu récupérer :

- *environ 120 véhicules qui ont été par la suite vendus aux enchères;*
- *des biens immobiliers;*
- *et une somme qui s'élève à environ 8 milliards de francs CFA qui sont les avoirs des responsables de ces structures dans les banques.*

Ces 8 milliards au départ ont été bloqués dans ces banques primaires. En d'autres termes, sur les 156 milliards, l'Etat béninois a pu récupérer environ 8 milliards qui devraient être reversés en priorité aux petits épargnants.

Les fonds issus de la vente aux enchères des 120 véhicules et de quelques biens immobiliers ont été partiellement reversés à quelques petits épargnants.

Mais depuis 5 ans, les 8 milliards ont été soustraits des banques primaires puis portés disparus.

Monsieur le Président, Honorables Députés à l'Assemblée nationale, Suite à mes enquêtes et du haut de cette tribune, j'ai la profonde douleur de vous annoncer le détournement de ces 8 milliards FCFA par le Président Boni YAYI et son appareil d'Etat. Ces 8 milliards n'existent plus que sur papier. Je n'insinue pas. J'affirme que le Président Boni YAYI est auteur du détournement de la somme de 8 milliards des pauvres citoyens béninois. Je parle de détournement pour rester poli et courtois. Sinon, je parlerais de Vol de 8 milliards à l'instar du vol des 3 milliards des contribuables hollandais destinés à l'eau potable.

Monsieur le Président, j'ai déjà déposé en bonne et due forme une question écrite au gouvernement qui doit, conformément à la loi, venir s'expliquer à la Représentation nationale.

Que Dieu protège le Bénin. Je vous remercie de votre attention. J'ai dit.]

*(*Honorable Janvier YAHOUEDEOU, Porto-Novo, le 09 Juin 2015)

Conclusion

Au terme de notre travail, il convient de vérifier si les trois hypothèses de départ sont vérifiées. La première de ses hypothèses était la suivante : ICC-Services ne s'est pas rigoureusement conformé aux canons de la communication d'entreprise pour réussir ses méfaits. On peut estimer que cette hypothèse est vérifiée dans la mesure où le fonctionnement de l'entreprise ne démontre pas des ressources managériales de premier ordre. De l'approche théorique développée dans notre travail en matière de communication d'entreprise, ICC-Services a pour ainsi dire assuré le minimum syndical non sans efficacité.

La deuxième des hypothèses postulait que des éléments étrangers aux canons de la communication d'entreprise ont contribué au succès d'ICC-Services. Cette hypothèse est également vérifiée dans la mesure où, comme nous l'avons vu, le comportement par action ou par abstention des autorités gouvernementales ont largement contribué à l'entreprise délictuelle d'ICC-Services. Le comportement par action des dirigeants politico-administratives a consisté a posé des actes positifs tels que les audiences, la présence aux manifestations organisées par ICC-Services, qui ont contribué à donner du crédit aux activités illicites de cette structure de placement d'argent. Quant aux actes par abstention, il faut entendre par là, toutes les prérogatives d'investigation par voies policière et judiciaires dévolues à l'Etat et qui n'ont pas été mis en œuvre en temps opportuns[35].

La troisième des hypothèses de travail retenue est celle selon laquelle ICC-Services a développé un énorme capital de crédibilité pour parvenir à ses fins délictuelles. Là aussi l'hypothèse est vérifiée. Comme on vient de le voir ci-haut, les autorités politico-administratives ont contribué à leur conférer cette crédibilité. Les victimes, bien involontairement ont également œuvré dans ce sens, en assurant par le biais du bouche à oreille une publicité d'une réelle

[35] Voir le Mémorandum de l'ex-Procureur Général près la Cour d'Appel de Cotonou, mis en cause dans l'affaire.

efficacité. Ce constant ne peut s'établir sans relever un paradoxe, celui qu'ICC-Services a bénéficié d'une renommée sans précédent sans jamais avoir acheté le moindre espace de publicité sur les supports conventionnels dédiés à cet effet.

L'affaire ICC-Services est loin de connaître son dénouement[36]. Mais en attendant son épilogue, elle reste toutefois un cas intéressant d'étude communicationnelle. En effet, comme nous l'avons vu, sans vraiment se conformer aux règles édictées en matière de communication, ICC-Services a néanmoins pu parvenir à une efficacité fonctionnelle que lui envierait beaucoup d'entreprises. Pour mieux parvenir en effet à ses objectifs, ICC-Services a usé des moyens combien subtils pour gagner la confiance du grand public. Cette structure était en effet sur le chantier des initiatives caritatives et de l'engagement.

Aujourd'hui, l'affaire ICC Services doit permettre à un renouvellement des mentalités et la prise de conscience pour donner une éclosion du rôle qui incombe au citoyen dans la prise des décisions politiques, économiques et sociales. Ce repositionnement social et citoyen passe nécessairement par une meilleure orchestration et un renforcement éthique dans l'intervention à impact social.

[36] En témoigne le récent échange par presse interposée entre l'Honorable Janvier Yahouédéhou d'une part et de Mme Sévérine Lawson, Agent judiciaire du Trésor.

Bibliographie

- Auvinet, Jean-Marie (1991) : Organiser la communication en milieu industriel, Paris, les éditions d'Organisation.
- BAILEY, Bruce. M. (2000) : *La lutte contre la corruption*, Agence canadienne contre la corruption.
- Bajoit, Guy, (1992) : Pour la sociologie relationnelle, Paris, PUF,
- Banque mondiale (1997) : Réseau pour la lutte contre la pauvreté et la gestion économique, «Helping Countries Combat Truong Hong Synergies », Corée.
- Banque mondiale (1997) : Réseau pour la lutte contre la pauvreté et la gestion économique, corruption : The Role of the World. Bank », Washington.
- Bonneville Luc (2007) : Grosjean Sylvie, Lagacé Martine, Introduction aux Méthodes de Recherche en Communication, Les Editions de la Chandelière Inc.
- Breton Philippe (2000) : *Le Culte de l'internet. Une menace pour le lien social ?* La découverte.
- Cleusa Maria Andrade Scroferneker (2004) : Qu'est-ce que la « Communication organisationnelle » dans un pays de contact ? in Sociétés, no 83, Bruxelles, De Boeck Supérieur, janvier.
- Daniel Bougnoux (1998) : *La Communication par la bande*, Paris, La Découverte (ISBN 2707128678).
- Demont-Lugol Liliane, Kempff Alain, Rapidel Martine, Scibetta Charles, (2009) : Communication des Entreprises, Stratégies et Pratiques, 2è édition, Paris, Armand Colin.
- Dubar Claude (2012) : la Socialisation : Construction des Identités Sociales et Professionnelles, Paris, Armand Colin.

- Edmond Marc & Dominique Picard (2000) : *Relations et communications interpersonnelles*, Dunod (Les Topos).
- Ekambo Duasenge, Jean-Chrétien (2005) : La nouvelle anthropologie de la communication, Kinshasa, Ifasic éditions.
- Eric Maigret (2003) : *Sociologie de la Communication et des Médias*. Armand Colin.
- Goffman, Erving (1979) : La mise en scène de la vie quotidienne, Paris, Editions de Minuit.
- Grawitz Madeleine (1996), Méthodes des Sciences Sociales, 9ème édition, Paris, Dalloz.
- Gray, W. & Kaufmann. Daniel (1988) : *Corruption et développement.* 10 p.
- Habermas, Jürgen (2005) : Logique des sciences sociales et autres essais, Paris, PUF.
- Kaufmann, Daniel (1997): «*Corruption: The Facts*», Foreign Policy, no. 107(été), pp 114-31.et Shan-Jin Wei, 1998, «Does 'Grease Money' Speed up the Wheels of Commerce?».
- Lucien Sfez, (1993) : *Dictionnaire critique de la communication*, 2 volumes dirigés, PUF.
- Mario Perniola (2004) : *Contre la communication*, Lignes/Manifeste.
- Michel Nekourouh (2009) : *Les Lettres perçantes*. Ed.Katamaran.
- Morin, Jean-Michel (1999) : Sociologie de l'entreprise, PUF, collection « Que sais-je ?.
- Morin, Jean-Michel (2009) : Participation et autorité dans les organisations, Synthèse pour l'HDR, Université Paris Descartes.
- Mucchielli, Alex (2010) : Situation et communication, Paris, Ovadia.
- Musso Pierre (1998) : *Télécommunications et philosophie des réseaux*.

- Nye, J. S. (1967): *Corruption and political Developpment : A Cost-benefit Analysis'* American Political science Review, 61, 2, pp. 417-427.
- OLC (2007) : Livre blanc sur la corruption au Bénin, Cotonou, Edition OLC.
- Rabagny, Agnès (2011) : Théorie générale de l'apparence en droit privé, vol. 1, Paris, ANRT.
- Sacriste, Valérie (2007) : Communication et Médias, Sociologie de l'espace médiatique, Paris, Foucher.
- Sarassoro H. (1981) ; *La corruption des fonctions en Afrique*, Economica, p. 3.
- Sardan (de) J.-P. Olivier et *ali*. (2001) : *La corruption au quotidien en Afrique de l'Ouest. Approche socio-anthropologique comparative: Bénin, Niger et Sénégal*, Commission des communautés européennes et Direction du développement et de la coopération Suisse. Marseille.
- Schwebig Philippe (1998) : Les Communications de l'entreprise : au-delà de l'image, Auckland Montréal, Mc Graw- Hill.
- Taormina, Gérard (1991) : Contribution à l'étude de l'apparence et de l'inexistence en matière contractuelle, Thèse Paris XII.

Lois

- Constitution béninoise du 11 décembre 1990 ;
- Code pénal béninois ;
- **Lois 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en république du Bénin**

Publications diverses

- Déclaration de l'Honorable Janvier Yahouédéhou à l'Assemblée Nationale le 09 juin 2015.
- Mémorandum du Ministre Armand Zinzindohoué.
- Mémorandum du Procureur Général Amoussou.

ANNEXES

Annexe : Guide d'entretien pour les auditeurs

I- Identité de l'enquêté

Nom :

Prénom :

Sexe :

Age :

Langue(s) parlée(s) :

Quartier d'habitation :

II- Questions

1) Qu'est-ce qu'ICC-SERVICE ?
2) Qu'est-ce qui a motivé sa création ?
3) Quel l'impact d'ICC dans la société béninoise ?
4) Que reproché au mutisme du gouvernement béninois face au dénouement de cette affaire ?
5) Quelle leçon pouvons-nous tirer de cette affaire ?

Table des matières

Sommaire *2*

Dédicace *3*

Remerciements *4*

Acronymes et sigles *5*

Avant-propos *6*

Résumé *8*

Introduction *9*

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET APPROCHE METHODOLOGIIQUE *13*

1.1. Cadre théorique **13**

1.1.1. Problématique et intérêt du sujet 13

1.1.2. Hypothèses 15

1.1.3. Objectifs de recherche 15

1.1.4. Revue de littérature 15

1.1.5. Clarification des concepts 19

1.2. Approche méthodologique **26**

CHAPITRE II : LA COMMUNICATION D'ENTREPRISE : LE CAS DE ICC SERVICES *29*

2.1. Cadre analytique **29**

2.1.1. Les enjeux classiques selon Alex Mucchielli 29

2.1.2. Le cadre didactique de la théorie de l'échange 31

2.1.3. Le courant interactionniste 32

2.2 - Les formes et méthodes de communication d'ICC Services **35**

2.2.1. Les relations publiques 35

2.2.2. Le partenariat 38

2.2.3. Le mécénat 38

2.2.4. Le sponsoring ou parrainage 39

2.2.5. Les relations presse 39

2.2.6. Les enjeux stratégiques 40

CHAPITRE III : AFFAIRE ICC-SERVICES ET CORRUPTION : LES CONTOURS JURIDICO-POLITIQUES *42*

3.1. Les aspects juridiques de l'affaire ICC Services **42**

3.1.1. Le mode opératoire : la chaîne de Ponzi 42

3.1.2. La qualification juridique : l'escroquerie 43

3.1.3. La circonstance aggravante : l'escroquerie en bande organisée avec appel public à l'épargne 44

3.2. Les responsabilités politico-juridiques **46**

3.2.1. La théorie de l'apparence 46

3.2.2. La responsabilité de l'Etat dans la mise en œuvre de l'apparence par ICC-Services 47

3.2.3. L'étendue du préjudice 55

3.2.4. Actions judiciaires entreprises par l'Etat 56

3.2.5. Les obstacles à l'action judiciaire 59
3.2.6. Les voies de sortie ? 60
3.2.7. Les accusations publiques sur l'affaire IC Services 61

Conclusion ***63***

Bibliographie ***65***

ANNEXES ***68***

Table des matières ***70***